
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(31^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 14 mai 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. - Questions au Gouvernement (p. 895).

DIMINUTION DE L'INTERET DES LIVRETS DE CAISSE D'EPARGNE (p. 895)

MM. Jacques Rimbault, Edouard Balladur, ministre d'Etat,
ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

RETOUR DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN AFRIQUE DU SUD (p. 896)

MM. Michel Peyret, Jean-Bernard Raimond, ministre des
affaires étrangères.

AVENIR DE LA LIBERALISATION DE L'AUDIOVISUEL (p. 896)

MM. Gilles de Robien, François Léotard, ministre de la culture
et de la communication.

INFORMATION NUCLEAIRE (p. 898)

MM. Henri Bayard, Alain Madelin, ministre de l'industrie, des
P. et T. et du tourisme.

AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LICENCIEMENT (p. 900)

MM. Gérard Collomb, Philippe Séguin, ministre des affaires
sociales et de l'emploi.

DENATIONALISATIONS (p. 902)

MM. Christian Goux, Edouard Balladur, ministre d'Etat,
ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

CREDITS BUDGETAIRES (p. 902)

MM. Philippe Bassinet, Alain Devaquet, ministre délégué
auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la
recherche et de l'enseignement supérieur.

INFORMATION GOUVERNEMENTALE EN MATIERE DE RADIOACTIVITE (p. 904)

MM. Charles Metzinger, Alain Madelin, ministre de l'industrie,
des P. et T. et du tourisme.

ACTIONS ENTREPRISES POUR EVITER LE RENOUELEMENT D'UN DRAME COMME CELUI DE TCHERNOBYL (p. 905)

MM. Jean Ueberschlag, Jean-Bernard Raimond, ministre des
affaires étrangères.

FERMETURE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MARINE MARCHANDE DE PAIMPOL ET REDUCTION DES EFFECTIFS DE L'ECOLE MARITIME ET AQUACOLE DU TRIEUX (p. 905).

MM. Bertrand Cousin, Anbroise Guellec, secrétaire d'Etat
à la mer.

PENALITES LAITIERES (p. 906)

MM. Jean-Louis Goasduff, François Guillaume, ministre
de l'agriculture.

LA SECURITE ET L'INFORMATION NUCLEAIRE (p. 907)

MM. Jean-Marie Le Pen, Alain Madelin, ministre de l'in-
dustrie, des P. et T. et du tourisme.

2. Fait personnel (p. 909).

Mme Huguette Bouchardeau, MM. le président, Alain
Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tou-
risme.

3. Prise d'acte du dépôt d'une motion de censure (p. 910).

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 910)

4. Modification de l'ordre du jour (p. 910).

5. Dépôt d'un projet de loi (p. 910).

6. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 910).

7. Ordre du jour (p. 910).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

DIMINUTION DE L'INTÉRÊT DES LIVRETS DE CAISSE D'ÉPARGNE

M. le président. La parole est à M. Jacques Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le Gouvernement annoncera jeudi matin une baisse du taux d'intérêt des livrets d'épargne, qui régressera de 6 à 4,5 p. 100.

Vous trouvez, et avec vous les spéculateurs, les futurs anonymes de l'or, les prochains libérés de l'impôt sur les grandes fortunes, les rapatriés confortés, que l'épargne populaire est décidément trop rémunérée.

Il vous faut en effet continuer à financer le déficit public par emprunts en maintenant des taux élevés. Vous voulez continuer à drainer des ressources en frappant l'épargne populaire pour que la Bourse exulte encore.

Or cette épargne populaire est condamnée à se raréfier, puisque vous tentez d'amputer le pouvoir d'achat en bloquant les salaires et obligez les gens à puiser dans leur épargne. Ainsi, vous contribuez à faire baisser le taux d'épargne et pénalisez les foyers modestes.

M. Henri Bouvet. Et le chômage, vous l'avez fait baisser ?

M. le président. Ne mettons pas le feu aux poudres, je vous prie ! (Rires.)

M. Jacques Rimbault. Le collègue qui vient de s'exprimer est certainement un épargnant !

L'argent des caisses d'épargne, c'est, vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, le financement des collectivités locales. Là aussi, vous conjuguez tout : moins d'épargne pour financer, deux milliards en moins pour la C.A.E.C.L., menacés sur l'emploi et sur le rôle de la Caisse des dépôts et consignations.

Vous continuez ainsi la politique de pression sur les collectivités locales afin qu'elles augmentent leurs impôts. Les services sont bloqués, la taxe professionnelle est amputée, et vous voulez avancer dans le pire avec, au bout de la chaîne, les contribuables et les foyers modestes.

Un nouveau coup grave est ainsi porté : d'un côté l'épargne spéculative confortée, de l'autre l'épargne populaire frappée.

C'est pourquoi les députés communistes exigent que vous ne touchiez pas à l'épargne populaire et que vous abandonniez l'idée de frapper celle-ci en diminuant le taux d'intérêt servi sur ces livrets, qui sont par ailleurs, chacun le sait, plafonnés. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Henri Bouvet. Et les chômeurs, vous n'en parlez toujours pas ?

MM. Gérard Bapt et Gérard Collomb. Perroquet !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur le député, la baisse des taux d'intérêt est devenue une nécessité pour relancer l'économie et créer des emplois, pour baisser les taux d'intérêt des prêts de tous les Français qui empruntent pour se loger ou pour s'équiper.

Déjà, au cours des derniers mois, et plus encore au cours des dernières semaines, les taux de marché ont fortement diminué. A titre d'exemple, depuis le 20 avril, le taux du marché monétaire a baissé de 0,90 p. 100 et celui du marché obligataire de 1,10 p. 100. De nombreux taux de crédit ont diminué pendant cette courte période de 0,50 à 1 p. 100, et parfois davantage.

Nous voulons aller plus loin. Mais c'est impossible si l'on ne modifie pas les taux de l'épargne réglementée.

Quelle est la situation aujourd'hui ?

Le taux de rendement des obligations d'Etat, c'est-à-dire ce que l'épargnant reçoit comme intérêts lorsqu'il achète de telles obligations directement ou par l'intermédiaire d'une SICAV - et des millions de Français se sont orientés vers cette forme d'épargne - est de 7,75 p. 100 environ. Cela signifie que la rémunération nette, lorsque l'on retire 25 p. 100 de prélèvement libératoire, est de 5,73 p. 100, c'est-à-dire qu'elle est inférieure aux taux du livret A et des livrets assimilés, livret bleu et CODEVI, sans même parler du livret d'épargne populaire, dont le taux est de 7 p. 100.

Nous courions donc le risque d'une dégradation sérieuse de l'épargne en obligations, dont le maintien est pourtant indispensable au financement équilibré de l'activité économique. Je rappelle en effet que, durant toutes ces dernières années, l'écart de rémunération était toujours, au contraire, très favorable aux obligations : plus 2,5 points au début de 1984 et plus 2,4 points au début de 1985.

C'est dire qu'une baisse importante est nécessaire. Elle aurait même dû se produire en partie dès l'automne dernier. D'ailleurs, si j'ai bien compris, le précédent gouvernement en était lui-même tellement convaincu que les hypothèses budgétaires qu'il avait établies intégraient la perspective d'une baisse de ces taux.

Si l'on suivait la baisse générale des taux depuis juillet dernier, date de la dernière baisse de taux du livret A, et la baisse du taux de l'inflation, c'est d'environ 2 points à 2,5 points que le taux du livret A devrait être diminué. Ce serait techniquement justifié. Une telle décision laisserait en effet encore une rémunération réelle positive aux épargnants, mais je considère que cette épargne, qui est une épargne populaire, doit être protégée. (Applaudissements sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Gérard Collomb. Quel encouragement massif ! (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. C'est pourquoi le chiffre que j'annoncerai demain, après consultation du conseil national du crédit, sera tel que la rémunération en termes réels, c'est-à-dire déduction faite de l'inflation, qui sera laissée sur l'ensemble de l'année 1986 aux titulaires de livret A constituera un record historique.

M. André Laignel. Grâce à la gauche !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Depuis des années, et jusqu'en 1984, la rémunération réelle du livret A, en moyenne sur l'année, a toujours été négative, c'est-à-dire que la valeur de l'épargne fondait.

M. Gérard Collomb. Avant 1981 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. En 1985, cette rémunération réelle est devenue faiblement positive (Ah ! sur les bancs du groupe socialiste), de moins de 0,50 p. 100. Cette année,

elle sera fortement positive en dépit de la baisse prochaine du taux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Rendez-vous à la fin de l'année !

RETOUR DE L'AMBAassadeUR DE FRANCE
EN AFRIQUE DU SUD

M. le président. La parole est à M. Michel Peyret.

M. Michel Peyret. Huit morts au cours du week-end dernier, vingt-trois depuis le début du mois, 1 559 depuis septembre 1985, c'est le terrible bilan du régime raciste d'Afrique du Sud... (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*.)

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). Kaboul !

M. Michel Peyret. ... tandis que Nelson Mandela, le plus ancien prisonnier politique du monde, demeure en prison avec des milliers de ses compatriotes. Mais aucune de ces douloureuses épreuves n'a entamé la soif de liberté du peuple noir.

M. Charles Mioassec. Et le peuple afghan ?

M. Michel Peyret. Au contraire, sa lutte s'est encore aguerrie, élargie, diversifiée.

Cette évolution a de profondes répercussions dans le monde entier. En France même, Paris se prépare, à l'initiative de la jeunesse communiste et de la fédération mondiale de la jeunesse démocratique, à une manifestation européenne de la jeunesse contre l'apartheid, le 1^{er} juin.

Or, comme si de rien n'était, l'ambassadeur de France reprend ses fonctions auprès du gouvernement de M. Botha, après que le Premier ministre du précédent gouvernement l'eut rappelé temporairement. Des armes continuent d'être fournies et les livraisons de charbon et d'uranium à la France se poursuivent.

M. Jean Brocard. Très bien !

M. Michel Peyret. M. Botha devrait même venir en France inaugurer le monument à la mémoire des Sud-Africains morts en France durant la première guerre mondiale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

La France continue de faire figure de meilleur soutien parmi les partenaires plus ou moins honteux du régime sud-africain.

Les députés communistes estiment que la France, conformément aux recommandations de l'O.N.U., doit boycotter le régime terroriste d'Afrique du Sud.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Kaboul ! Afghanistan !

M. Michel Peyret. Le Gouvernement envisage-t-il de prendre immédiatement des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud jusqu'à l'abolition du régime de l'apartheid ? Il y va, à notre avis, de la dignité de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, le Gouvernement a en effet demandé à notre ambassadeur en Afrique du Sud de regagner Pretoria plus de neuf mois après son rappel.

M. Jean Brocard. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Plusieurs considérations justifient cette décision.

D'abord, le rappel d'un ambassadeur est, comme chacun sait, une mesure temporaire impliquant que l'intéressé puisse rejoindre son poste à un moment donné.

M. Robert Montdargent. L'apartheid dure toujours !

M. le ministre des affaires étrangères. Ce rappel de M. Boyer, qui a suivi l'instauration de l'état d'urgence, avait valeur d'avertissement mais ne visait pas à une rupture déglusée de nos relations diplomatiques.

Ensuite, il est apparu souhaitable que notre ambassadeur reprenne ses fonctions afin que la France puisse faire entendre pleinement sa voix au plus haut niveau, à la veille d'échéances importantes en Afrique du Sud, qu'il s'agisse du dixième anniversaire des émeutes de Soweto ou bien des débats parlementaires sur l'avenir constitutionnel de ce pays.

Enfin, la France ne pouvait concevoir d'être pratiquement le seul pays occidental qui ne soit pas en mesure d'exercer, par tous les canaux dont elle dispose, une influence sur une situation qui demeure lourde de menaces.

Voilà, monsieur le député, les considérations qui ont conduit le Gouvernement à prendre cette décision.

Je voudrais ajouter qu'aussi longtemps que l'apartheid subsistera la France ne ménagera pas ses efforts pour obtenir l'abolition de ce système inacceptable.

M. Bernard Stael. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Elle pèsera de tout son poids en faveur d'une évolution pacifique permettant à toutes les composantes de la société sud-africaine d'occuper la place qui leur revient légitimement dans la conduite des affaires de leur propre pays.

Tel est, monsieur le député, le sens de la mission que le Gouvernement a confiée à notre ambassadeur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

AVENIR DE LA LIBERALISATION DE L'AUDIOVISUEL

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, la majorité actuelle a été élue sur un projet, sur une plate-forme de gouvernement. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Nous en sommes redevables et nous devons respecter la volonté de nos électeurs. Cette plate-forme prévoit une rupture avec le socialisme (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*), une rupture entre communication et Etat...

M. Philippe Bassinet. Hersant !

M. Gilles de Robien. ... et une véritable libéralisation de l'audiovisuel. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette rupture implique un désengagement de l'Etat dans toutes ses activités directes ou indirectes dans le domaine de la communication audiovisuelle.

M. René Drouin. Au profit d'Hersant !

M. Gilles de Robien. Il s'agit notamment de la privatisation de deux chaînes de télévision, de la Société française de production et des radios locales de service public...

M. François Loncle. Les Français sont contre !

M. Gilles de Robien. ... et de la suppression de la taxe sur les magnétoscopes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*.)

Ces conditions sont nécessaires pour créer le cadre de liberté qui, seul, permet la pleine expression des talents et des énergies.

Nous attendons du Gouvernement une loi sur l'audiovisuel reprenant ces engagements.

M. Gérard Collomb. Le pire, c'est qu'ils y croient !

M. Gilles de Robien. C'est pourquoi je me permets, monsieur le ministre, de vous poser les questions précises suivantes :

Dans quelles conditions la privatisation des chaînes publiques de télévision va-t-elle s'effectuer, notamment pour répondre à la nécessité de respecter et de développer la création en France ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quelle procédure sera choisie pour l'évaluation et la vente de la première des chaînes qui sera privatisée ?

M. François Loncle. Ce sont des bradeurs !

M. Gilles de Robien. Comment le Gouvernement compte-t-il revenir sur les conditions de secret, d'arbitraire et de confusion qui ont présidé, avant le 16 mars, à l'attribution

des cinquième et sixième chaînes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je souhaite en outre savoir, monsieur le ministre, comment vous comptez mettre en œuvre la révolution libérale... (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. François Loncle. Il est comique !

M. Gilles de Robien. ... qui consiste non pas à confondre information et propagande, mais à séparer définitivement l'Etat de l'information. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Gilles de Robien. Quel sera le système de nomination dans les chaînes publiques ?

Enfin, quel sera le pouvoir de l'Etat dans la ou les chaînes qui resteront soumises au service public ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, de répondre à l'attente de nos électeurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. Monsieur de Robien, votre question appelle de ma part deux types de réponses : l'une sur le « pourquoi » de la réforme aujourd'hui engagée par le Gouvernement, et l'autre sur le « comment ». Je commencerai par le « pourquoi ».

Les raisons de cette réforme sont connues de tous, au moins à l'extérieur de nos frontières. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, la concurrence internationale s'avive. Le développement de nouvelles technologies rend désuets, dans tous les pays du monde et notamment en Europe, les monopoles publics qui existent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. C'est faux !

M. le président. Laissez parler M. le ministre ! Taisez-vous !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je parlerai tout d'abord des programmes, qui vont être l'enjeu de la première et de la plus grande des compétitions culturelles de la fin de ce siècle.

Un député du groupe socialiste. Blablabla !

M. le ministre de la culture et de la communication. La domination des programmes américains s'accroît dans notre pays sans que les télévisions françaises aient été, durant les dernières années, capables d'y faire face.

M. René Drouin. Vous allez la renforcer !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le nombre d'heures de téléfilms étrangers est passé en France...

M. François Loncle. Bradeur !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... de 315 heures en 1980 à 537 heures en 1984. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le système audiovisuel français, fondé sur des monopoles, paraît en grande partie aujourd'hui à bout de souffle et a du mal à faire face à cette concurrence...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... qui est à la fois culturelle et technologique. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Messieurs les socialistes, si vous voulez bien m'écouter, je vais vous expliquer ce qu'il en est.

M. Charles Ehrmann. Mais ils ne veulent pas écouter !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le système français est en effet fondé sur des monopoles...

M. Françoise Loncle. Truqueur !

M. le ministre de la culture et de la communication. C'est la loi, et c'est vous qui l'avez fait voter !

Un monopole de diffusion est attribué à télédiffusion de France, et il existe un quasi-monopole de fabrication des programmes...

M. René Drouin. Pour la qualité des programmes !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... avec le mécanisme des commandes obligatoires à la S.F.P., qui assure ainsi 90 p. 100 de son chiffre d'affaires.

M. Pierre Forgues. Et alors ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Ce système conduit à une diminution de la création audiovisuelle et de la qualité des programmes.

MM. François Loncle et Pierre Forgues. C'est faux !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bradeur !

M. le ministre de la culture et de la communication. On a donc assisté à une diminution de la création audiovisuelle, et les chiffres sont malheureusement témoins ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Permettez que je cite quelques chiffres pour répondre à M. de Robien qui, ayant posé une question, a droit à une réponse ! (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Michel. On n'est pas obligé d'écouter des âneries !

M. le ministre de la culture et de la communication. Ainsi, en 1980, on a pu compter 479 heures de création audiovisuelle française et, en 1984, 407 heures. Voilà la réalité ! Je mentionnerai également l'augmentation du coût des émissions et l'augmentation des effectifs : je vous rappelle que les effectifs du secteur public audiovisuel sont passés en France de 15 000 personnes en 1981 à 18 400 en 1984. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La création de télévisions privées, qui aurait pu redonner vie au secteur audiovisuel, a été un échec parce qu'elle a été faite dans le secret, dans la confusion et dans l'arbitraire, ainsi d'ailleurs qu'en a jugé le Conseil d'Etat (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) parce qu'elle comportait des dérogations inadmissibles pour le cinéma français.

L'emprise de l'Etat dans le secteur audiovisuel reste aujourd'hui en France très forte, trop forte, exceptionnelle. La France est un des pays du monde occidental où la disproportion entre secteur public audiovisuel et secteur privé est la plus flagrante.

Les sept sociétés du secteur public emploient plus de 18 000 personnes, pour un chiffre d'affaires de 16 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette situation fait peser, que vous le vouliez ou non, messieurs les socialistes, une menace réelle sur l'indépendance de l'audiovisuel et, bien entendu, hélas ! sur celle de l'information.

M. Jean Le Garrec. C'est juteux !

M. le ministre de la culture et de la communication. Nous avons pu le constater au cours de la période précédente - je parle des cinq dernières années. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La modernisation de notre système audiovisuel est aujourd'hui, pour le Gouvernement de la République, une priorité car elle est la condition d'une culture vivante et d'une démocratie véritable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

Je vais maintenant répondre, monsieur de Robien, à votre deuxième question : comment allons-nous procéder ?

Après une très longue concertation avec les professionnels de l'audiovisuel et du cinéma - je les ai tous rencontrés - ...

M. Gérard Bapt. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... avec la presse, les créateurs, les entreprises de publicité et les représentants du personnel...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et Hersant ?

M. le ministre de la culture et de la communication. ... j'ai soumis mes propositions au Gouvernement qui vient d'approuver les grandes lignes du projet de loi.

M. Pierre Forgues. Et les petites ? (*Sourires.*)

M. le ministre de la culture et de la communication. Ce sera une loi de liberté, une loi de modernité, une loi de qualité :

Loi de liberté, de libération des ondes plus exactement, puisqu'elle ouvre véritablement l'accès aux radios et aux télévisions privées et transfère l'essentiel des responsabilités en matière d'audiovisuel à une commission indépendante, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Loi de modernité puisqu'elle amorce l'ouverture à la concurrence des télécommunications.

Loi de qualité parce qu'elle permet le désengagement de l'Etat avec la privatisation immédiate d'une chaîne du secteur public, T.F. 1, et l'engagement d'un processus de transformation du statut de F.R. 3.

M. René Drouin. Cela change toutes les semaines !

M. le ministre de la culture et de la communication. Il s'agit donc d'une loi de rénovation du secteur public, prévoyant une redéfinition des missions imparties à celui-ci, d'une loi de qualité car elle permettra enfin l'encouragement à la création et à l'innovation. Permettez-moi, mesdames, messieurs, de reprendre rapidement quelques-uns de ces éléments...

M. François Loncle. Les Français sont contre !

M. le ministre de la culture et de la communication. La radio et la télévision sont des activités libres dans notre pays, dans lesquelles peuvent exister des missions ou des obligations de service public. Les fréquences de radio et de télévision ne sont pas la propriété de l'Etat. Celui-ci conserve cependant le droit de déterminer et de faire contrôler les obligations de service public ou d'intérêt général qui sont imposées aux exploitants.

La commission détiendra de grands pouvoirs en matière de police des fréquences. Pour s'acquitter de ses missions, elle disposera d'ailleurs de moyens consistants. En particulier, plusieurs services administratifs appartenant aujourd'hui à la direction générale des télécommunications et à T.D.F. lui seront rattachés.

Aujourd'hui, l'établissement et l'exploitation des installations de télécommunications sont soumis à une autorisation ministérielle. C'est par ce biais que toute concurrence a été rendue impossible dans le domaine des télécommunications. C'est pourquoi le Gouvernement proposera au Parlement, dans le projet de loi, que ce pouvoir soit transféré à la commission afin de permettre un accès à l'initiative privée.

Dans le même temps, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour définir les conditions d'une véritable concurrence entre les opérateurs publics et les opérateurs privés.

Cette loi de modernisation replace le rôle des pouvoirs publics dans sa vraie perspective. La privatisation est en effet un élément essentiel si l'on veut éloigner l'Etat de l'information, réduire l'importance du secteur public et favoriser sans trop tarder l'existence d'un secteur privé de qualité, c'est-à-dire de création. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

Antenne 2, qui est celle des trois chaînes publiques qui a contribué de la manière la plus consistante à la création, demeurera la chaîne de référence du secteur public. T.F. 1 sera privatisée et l'importance de son audience lui permettra de faire face à la concurrence tout en supportant un niveau d'obligation de contribution à la création au moins égal au niveau actuel.

M. Pierre Forgues. Mais cela ne sera pas respecté !

M. le ministre de la culture et de la communication. En ce qui concerne F.R. 3, le Gouvernement a entrepris une étude approfondie des divers aspects de l'activité de cette société et des différentes possibilités d'évolution de son statut. Cette étude prendra en compte les conséquences de la réforme engagée sur les deux points essentiels que sont, d'une part, l'évolution du marché publicitaire et des ressources de la presse écrite et, d'autre part, l'évolution de la création cinématographique et audiovisuelle.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Hersant !

M. le ministre de la culture et de la communication. Loi de rénovation du secteur public, cette loi sera enfin une loi de qualité. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Silence, le braqueur !

M. le président. Messieurs, le vacarme ne prouve rien ! Je vous prie d'écouter le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Je vous remercie, monsieur le président.

Les missions du secteur public de la télévision feront l'objet d'une nouvelle définition. Une réflexion sera engagée pour répondre à un certain nombre de questions importantes que vous vous posez, monsieur de Robien : comment doivent être conçues les missions d'une chaîne de service public et quels devraient être les cahiers des charges correspondants. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mesdames, messieurs, si vous m'y autorisez, je voudrais terminer... (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) ... en vous donnant, sans substituer la procédure des questions écrites à la procédure d'examen que fera très légitimement et très calmement, je l'espère, le Parlement, quelques informations que vous êtes en droit de demander, en tout cas que l'un de vos collègues demande. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Braqueur !

M. le ministre de la culture et de la communication. Mesdames, messieurs les socialistes, ce n'est pas parce que vous avez fait la « 5 » dans le silence et dans le secret que nous ferons de même ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Nous respectons, quant à nous, l'institution parlementaire, et je vous demande d'y réfléchir. (*Rires et protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Nouveaux applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

René Drouin. Et l'article 49-3 ?

M. le ministre de la culture et de la communication. La procédure de privatisation respectera... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Respectez le droit de parole, je vous prie ! Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. La procédure de privatisation, monsieur de Robien, respectera deux conditions majeures : la transparence et la concurrence. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ces deux conditions ne l'ont pas été dans le passé. La condition de transparence sera respectée, car il y aura une évaluation qui sera faite par une société de conseil indépendante de l'Etat et choisie après appel d'offres, tout comme la condition de concurrence parce que le prix sera fixé et transmis à la commission nationale, qui organisera elle aussi un appel d'offres, ce qui n'avait pas été fait dans le passé. Enfin, la loi prévoira un dispositif de surenchère culturelle...

M. François Loncle. Lamentable !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... c'est-à-dire d'un « mieux-disant » culturel qui s'imposera aux opérateurs et qui sera l'un des dispositifs essentiels de la loi.

Monsieur le député, j'en ai terminé... (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Messieurs, vous ne pouvez vous plaindre en même temps de ne pas avoir suffisamment d'informations et d'en avoir trop !

Monsieur Robien, je souhaitais aussi annoncer que le Gouvernement respectera l'un des engagements qu'il avait pris lors de la campagne électorale, comme il respectera tous les autres : il supprimera donc la taxe sur les magnétoscopes. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

INFORMATION NUCLEAIRE

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

Monsieur le ministre, des carences en matière d'information sont apparues à l'occasion du drame nucléaire de Tchernobyl. Elles suscitent une inquiétude sur ce qui se passerait en France en cas d'accident industriel de proximité, qu'il soit plus spécialement de nature nucléaire ou de nature chimique.

La première question qui pourrait se poser est la suivante : quel bilan peut être dressé de la politique des précédents gouvernements en matière d'information sur la mise à l'abri des populations civiles face à un accident de nature technologique ?

M. René Drouin. Au XIX^e siècle ?

M. Didier Chouat. Au moyen âge ?

M. Henri Bayard. Mais il faut penser à l'avenir ! Les citoyens n'accorderont durablement leur confiance aux gouvernants que dans la mesure où ceux-ci se donnent les moyens de connaître et de mesurer les risques, notamment les risques de radiation. Les mêmes citoyens n'auront le sentiment d'être protégés que s'ils sont correctement informés par ceux qui détiennent les sources d'information. Ils pourront alors apprécier la réalité de la situation et l'efficacité des mesures prises pour y faire face par ceux qui ont la responsabilité de la population, certes, mais aussi de ce secteur vital de l'économie qu'est l'industrie nucléaire.

Monsieur le ministre, pouvez-vous définir ici la politique que le Gouvernement entend mener pour parvenir à un tel résultat ? Par quels moyens pensez-vous pouvoir coordonner et diffuser les informations sur les risques réels dans le domaine nucléaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

M. François Loncle. Bradeur et menteur !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Voici le G.U.D. !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur Bayard, votre question permet de faire le point sur un sujet qui a provoqué une inquiétude chez les Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Messieurs, un minimum de correction s'impose ! Vous vous atteignez vous-mêmes en vous conduisant ainsi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je rappellerai deux points essentiels. Mais je précise dès à présent, en direction des bancs du groupe socialiste, que j'aurai tout à l'heure l'occasion de répondre à une question d'un membre de ce groupe sur le même sujet. Que les socialistes aient donc la sagesse d'attendre que cette question soit appélée.

M. Gérard Bapt. Et c'est une question d'actualité !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. A aucun moment, en aucune façon la sécurité des Français n'a été mise en cause dans l'affaire de l'accident de Tchernobyl.

M. François Loncle. Diversion !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. A aucun moment, en aucune façon, les événements n'ont fait apparaître un quelconque maillon faible dans les dispositifs destinés à assurer la sécurité des Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Vous avez menti !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Si maillon faible il y a eu, c'est peut-être sous le seul aspect de l'information dispensée à la presse et au public par les services administratifs.

Un député du groupe socialiste. Et le G.U.D. ?

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. A cet égard, je note que la première difficulté en la matière provient de la façon dont l'information a été ou, plutôt, n'a pas été dispensée par...

M. Gérard Bapt. Par le G.U.D. !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... par les Soviétiques. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe U.D.F.*) Aucune information réellement exploitable n'a pu filtrer jusqu'à récemment. C'est un premier aspect.

En ce qui concerne les enseignements à tirer de l'accident de Tchernobyl pour la sûreté de nos installations nucléaires, je rappelle que toutes les cartes ont été mises sur la table. Dès le vendredi 2 mai, une conférence de presse a été organisée et a permis de faire le point sur l'accident et sur la sûreté des centrales françaises. Je suis moi-même intervenu la semaine dernière, devant cette assemblée, pour faire le point, intervention dont je vous rappelle les éléments essentiels.

Premièrement, les centrales françaises, à la différence des centrales soviétiques, n'ont pas fait d'impasse sur la sécurité. Nous avons, en plus des deux barrières interposées dans pratiquement tous les réacteurs nucléaires entre les matières radioactives et l'environnement, une troisième barrière qui est une enceinte en béton, parfois même une double enceinte en béton ou un caisson métallique étanche. J'ajoute que les services de sûreté français analysent en permanence tous les incidents, non seulement dans les centrales nucléaires françaises, mais aussi dans toutes les centrales nucléaires du monde. Toutes ces données sont collectées et tous les enseignements sont tirés en ce qui concerne la sûreté de nos propres installations. C'est dire qu'il est essentiel que la communauté scientifique internationale puisse avoir accès à toutes les informations disponibles et le plus tôt possible sur l'accident de Tchernobyl.

Le deuxième aspect concerne les retombées de l'accident sur notre territoire. C'est le problème de la protection sanitaire. Je voudrais, sur ce point, rappeler quelques vérités. Personne ne peut dire que l'information n'a pas été donnée. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Elle l'a été, même si c'est sous une forme qui n'a parfois pas été très bien traduite...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... par les médias. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vingt et un communiqués ont été ainsi donnés par les services du ministère de la santé.

M. Gérard Bapt. Où est le G.U.D. ?

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Ils comportaient les éléments les plus significatifs...

Un député du groupe socialiste. Brouillard !...

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... et je rappelle que la France a été le premier pays à diffuser les cartes de la radioactivité en Europe. Voilà pourquoi je dis que l'information a été donnée...

M. Jacques Toubon. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... et que les services spécialisés du ministère de la santé ont bien fonctionné !

M. Jacques Toubon. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Mais il est apparu, à cette occasion, qu'il n'existait aucune structure capable de diffuser l'information dont disposent tous les services ministériels concernés et qu'il était nécessaire d'avoir une coordination.

C'est pourquoi le Premier ministre m'a demandé de mettre en place, avec tous les ministères concernés, en cas de problème intéressant la sûreté nucléaire, une cellule interministérielle d'information.

M. Guy Chenfreville. On est sauvé !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Cette cellule a été mise en place et, depuis hier, nous avons déjà répondu à plus d'une centaine d'appels de la part des professionnels de l'information.

La question essentielle est de connaître, aujourd'hui, en termes radiologiques, la situation exacte.

D'abord, l'Organisation mondiale de la santé a, dès le mardi 6 mai, recommandé de ne prendre surtout aucune disposition en dessous d'un seuil de 2 000 becquerels dans le lait et l'eau de pluie, le becquerel étant ici l'unité de mesure.

Ce seuil n'a été pratiquement atteint nulle part en France.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et les épinards d'Alsace ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Pourquoi cette recommandation de l'Organisation mondiale de la santé ? C'est parce qu'il n'est pas nécessaire de déclencher un mouvement de peur, parce qu'il est dangereux pour une famille, sur la foi de certaines informations, de changer l'alimentation d'un enfant en croyant bien faire. Il y a beaucoup plus de danger en pratiquant ainsi qu'en continuant l'alimentation normale d'un nourrisson. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ce seuil n'a pas été atteint (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), sauf dans un seul cas. Un seul dépassement est en effet connu à ce jour. Il concerne les épinards en Alsace.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah ! quand même !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. L'administration compétente, à savoir la direction de la concurrence et de la consommation du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, a aussitôt fait prendre par le préfet les mesures nécessaires...

M. François Loncle. Ridicule !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. ... et l'information a été aussitôt diffusée. Cela prouve que nous travaillons dans la clarté. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ajoute que le seuil de 2 000 becquerels par kilo d'épinards (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) est un seuil très largement théorique (*Exclamations sur les mêmes bancs*), qu'il ne représente aucun danger pour la population française. Je peux vous dire, si vous avez peur, qu'il faudrait que vous mangiez sans les laver deux tonnes d'épinards dans les jours qui viennent pour que votre santé soit menacée. (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. François Loncle. Lamentable ! Vous vous moquez du monde !

M. le président. Un peu de calme, je vous en prie ! Laissez conclure M. le ministre !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Nous voulons ainsi mettre cartes sur table.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Le G.U.D., le G.U.D. !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Nous voulons répondre aux inquiétudes de la population. Nous voulons répondre à ceux qui sont animés d'un désir sincère de protection de l'environnement. Nous voulons donner tous les éléments nécessaires aux professionnels de l'information. Et je dis à ceux qui veulent exploiter la peur...

M. François Patriat. Désinformation !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. ... parce que la peur se vend bien (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur quelques bancs du groupe U.D.F.*), parce qu'elle constitue un fonds de commerce qui fait parler de soi...

M. Jean Beauflis. Assez !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. ... parce qu'exciter aujourd'hui les sentiments antinucléaires permet de faire oublier les promesses non tenues aux écologistes d'hier (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*), je leur dis que c'est là rendre un mauvais service à nos concitoyens. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LICENCIEMENT

M. le président. La parole est à M. Gérard Collomb. (*Hués et sifflets sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, sous la pression des fractions les plus réactionnaires de la majorité (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), sous la pression des secteurs les plus archaïques du patronat français, les masques sont en train de tomber. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Vous nous aviez tenu, monsieur le ministre, sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (*Interruptions sur les mêmes bancs*), des propos léniants, nous disant qu'elle ne serait supprimée qu'à compter du 1^{er} janvier 1987 (*Assez ! sur les mêmes bancs*), après une négociation entre les partenaires sociaux visant à définir une procédure de substitution permettant de garantir les droits des salariés.

Votre projet est bien différent...

M. Charles Ehrmann. Non ! Non !

M. Gérard Collomb. ... puisque, pour les licenciements de moins de dix salariés, la suppression de l'autorisation administrative sera d'effet immédiat. Or les licenciements de moins de dix salariés représentent le tiers des licenciements économiques existants.

M. Arthur Dehaine. Vous êtes un expert en licenciements !

M. Roger Corréze. Et même le champion !

M. Gérard Collomb. Les garanties qu'offrait jusqu'alors l'autorisation administrative (*Bruits sur les bancs du groupe du R.P.R.*) ne représentaient pourtant pas d'inconvénient majeur en termes de délai puisque, pour se prononcer, l'administration disposait d'un délai de sept jours renouvelable une fois.

M. Charles Ehrmann. Il n'a rien compris !

M. Gérard Collomb. Pouvez-vous, monsieur le ministre, confirmer ou infirmer devant la représentation nationale (*Interruptions sur les mêmes bancs*) que, pour les licenciements de moins de dix personnes, soit 150 000 salariés par an, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement sera immédiate ? (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Si oui, pouvez-vous dire quel recours vous proposez aux salariés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Toute votre politique, dites-vous, est orientée vers l'emploi. (*Oui ! sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Pensez-vous que c'est en rendant les licenciements plus faciles que vous allez pouvoir lutter contre le chômage ? (*Oui ! sur les mêmes bancs.*)

Toutes les études actuellement disponibles, sans exception, indiquent que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement aura des effets négatifs sur l'emploi. (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

Sans doute disposez-vous d'autres études qui établissent le contraire. (*Oui ! sur les mêmes bancs.*) Si oui, lesquelles ?

Enfin, pensez-vous que, dans ces conditions, la négociation que vous prévoyez à l'article 3 de votre projet de loi ait quelque chance d'avoir lieu et, plus encore, d'aboutir, alors que vous avez déjà donné satisfaction aux secteurs les plus conservateurs du patronat ?

M. Jacques Toubon. Le conservatisme est de l'autre côté, justement.

M. Gérard Collomb. En cas d'absence ou d'échec de négociations, les treize millions de salariés n'auront, à partir du 1^{er} janvier 1987, pour seul recours que d'aller devant les tribunaux pour obtenir, après deux ans de procédure, voire davantage, une réparation symbolique, sans aucune perspective de réintégration, même en cas de licenciement abusif. Que proposez-vous pour eux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Sifflets sur les bancs groupe du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le député, l'autorisation administrative de licenciement instituée par la loi du 3 janvier 1975...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Chirac !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... a trois fonctions.

Première fonction, fonder une procédure spécifique et assurer son respect ; deuxième fonction, inciter à l'élaboration d'un plan social pour les salariés victimes du licenciement.

ment économique ; troisième fonction, contrôler la réalité du motif économique du licenciement. (*Eh oui ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les deux premières fonctions sont la reprise et la consécration des dispositions contenues dans l'accord national inter-professionnel du 10 février 1969, complété en 1974, relatives à la sécurité de l'emploi. La troisième n'a été prévue pour l'essentiel que dans un objectif et un seul, ...

M. Gérard Collomb. C'est faux !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... contrôler, à la demande expresse des partenaires sociaux, l'accès à l'allocation supplémentaire d'attente.

M. Gérard Collomb. C'est faux ! Vous le savez ! On en reparlera !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur Collomb, je sais que cela vous gêne parce que vous devinez la suite ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Vous mentez ! Ce que vous dites est entièrement faux !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. L'allocation supplémentaire d'attente - je vous le rappelle - créée par un accord du 14 octobre 1974, garantissait aux salariés licenciés pour motif économique...

M. Gérard Collomb. C'est faux ! J'ai entre les mains le compte rendu de la discussion de la loi !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... un revenu de remplacement égal à 90 p. 100 de leur salaire brut antérieur pendant un an. Et vous allez comprendre pourquoi M. Collomb hurle ; depuis, le socialisme est passé (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) et les conditions d'indemnisation des chômeurs pour cause économique se sont dégradées. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Depuis l'ordonnance du 21 mars 1984, il y a une banalisation par le bas de l'indemnisation des salariés licenciés, quel que soit le motif de leur licenciement.

M. Pierre Forgeus. C'est vous qui avez inventé tout cela !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il n'y a donc plus lieu de contrôler l'origine, économique ou non, du licenciement, dans la mesure où celle-ci ne donne plus lieu par votre faute,...

M. Jacques Toubon. La faute à Bérégovoy !

M. Claude Labbé. En effet !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... à un droit spécifique. Alors, comme ce contrôle ne sert plus à rien, nous le supprimons ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Et cette suppression, monsieur Collomb, vous et vos amis, vous en portez toute la responsabilité ! (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

M. François Loncle. Allez le dire aux syndicats !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Nous avons, nous, le courage d'y procéder, alors que vous avez été trop pusillanimes pour le faire vous-mêmes !

M. Pierre Forgeus. C'est Gattaz qui vous le fait faire !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Nous le faisons, je le fais avec d'autant plus de détermination, que, chacun le sait, cette disposition avait des effets pervers sur l'emploi.

M. François Loncle. Vous êtes aux ordres du patronat !

M. Pierre Forgeus. Aux ordres de Gattaz !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Pour autant, le Gouvernement entend rester fidèle à l'esprit de la loi de 1975 et à la directive de la Communauté économique européenne relative aux licenciements collectifs. Il invite donc les partenaires sociaux, comme dans tous les autres pays d'Europe - y compris la Suède, chère au cœur de certains...

M. Gérard Collomb. C'est faux ! Pas en Suède ! Ni en Hollande !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... à négocier l'adaptation et le transfert dans un dispositif conventionnel de ce qui concerne les procédures et le plan social.

Le Gouvernement veut mettre un terme aux réticences trop fréquentes...

M. Gérard Collomb. Du patronat !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... des employeurs devant l'acte d'embauche, et il entend en finir avec un système économique bâtarde où l'administration se substitue aux responsabilités des chefs d'entreprise. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

C'est là toute l'économie du projet de loi que j'ai eu l'honneur de soumettre ce matin à l'approbation du conseil des ministres. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce projet de loi, pour répondre encore plus précisément à vos interrogations, retient une procédure en deux temps.

M. Jean-Claude Cassaing. Merci, patron !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Dans l'immédiat, je l'ai dit, il supprime le contrôle, par l'administration, de la réalité du motif économique invoqué par l'employeur.

M. Gérard Collomb. 150 000 salariés touchés !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Cette suppression, il est vrai, aurait eu pour objet, avec un autre gouvernement que celui-ci, de libérer de toute autorisation préalable les licenciements de moins de dix salariés.

M. Gérard Collomb. Il le reconnaît !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est pourquoi nous avons veillé à ce qu'ils soient soumis jusqu'au 31 décembre 1986, c'est-à-dire dans l'attente des résultats des négociations, à la formalité de l'entretien préalable avec l'employeur. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Ridicule !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. De même, est supprimée la procédure d'autorisation administrative préalable des embauches et des licenciements dans les douze mois qui suivent un licenciement pour motif économique, comme l'avaient envisagé eux-mêmes les partenaires sociaux...

M. Jean Lacombe. Vous avez cédé !

M. Jean-Claude Cassaing. C'est une honte !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... dans le protocole du 16 décembre 1984 sur l'adaptation des conditions d'emploi.

Seules pourront rester soumises à autorisation sur une base conventionnelle les embauches qui succèdent à des réductions d'effectifs financées par le Fonds national de l'emploi, c'est-à-dire par l'Etat.

L'autorisation administrative dans son ensemble sera définitivement supprimée à compter du 1^{er} janvier 1987. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) D'ici là, le Gouvernement souhaite qu'une négociation s'engage entre les organisations patronales et syndicales afin d'élaborer de nouvelles procédures, et les dispositions essentielles en ce domaine devront désormais résulter d'accords conventionnels. Le Gouvernement tirera les conséquences de cette négociation en déposant à l'automne un deuxième projet de loi définissant, compte tenu de ces résultats, les procédures destinées à vérifier le respect des règles d'information et de consultation des représentants du personnel et l'élaboration par l'employeur des mesures de reclassement et d'indemnisation.

M. Gérard Collomb. Vous êtes moins à l'aise !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous allez être moins à l'aise vous-même, monsieur Collomb, dans une seconde.

En abordant de façon pragmatique la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, le Gouvernement entend rester fidèle à une politique résolument tournée vers l'emploi...

Un député du groupe socialiste. Réactionnaire !

M. Gérard Collomb. Vous allez voir le bilan dans un an !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... dans le respect des nécessaires garanties des salariés. Vous aurez beau dire et beau faire, vous ne dénaturerez pas le débat. Vous pouvez compter sur moi : vous aurez du mal à démontrer que nous mettons à bas, à la faveur de ce projet, le droit social dans ce pays. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'il n'en fallait qu'une preuve, en voilà une, mesdames, messieurs les députés, que je vais livrer à l'Assemblée nationale : ce monument du droit social qui émeut tant M. Colomb et ses amis, ce monument qui fonderait le clivage droite-gauche, ce monument qui ferait toute la différence entre le progrès et la réaction (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), entre le 10 mai et le 16 mars, entre avant et après, entre la nuit et la lumière (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), ce monument, mesdames, messieurs, il faut que vous le sachiez, les socialistes avaient voté contre en 1974 (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) car ils ne voulaient pas faire subir aux travailleurs « une nouvelle iniquité sociale ». Alors assez d'hypocrisie ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Il veut revenir au licenciement de droit divin !

DENATIONALISATIONS

M. le président. La parole est à M. Christian Goux.

M. Christian Goux. M. le Premier ministre a décidé hier soir d'interrompre autoritairement le débat sur la loi d'habilitation en matière économique et sociale en engageant la responsabilité du Gouvernement. (*Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Il a bien fait !

M. Christian Goux. Une telle décision appelle des explications autres que celles qui ont été données hier soir.

Aujourd'hui, en effet, que constatons-nous ? Le débat n'est allé à son terme dans pratiquement aucune commission. Ainsi, en commission des finances, il a été arrêté après trois jours seulement de débat.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Heureusement !

M. Christian Goux. En séance publique, il est arrêté alors que nous arrivions à l'une des dispositions essentielles de ce projet, celle relative aux conditions de vente de la propriété publique aux intérêts privés. Il s'agit, mes chers collègues, de plus de 300 milliards de francs, 30 000 milliards de centimes !

Quelles sont les véritables raisons de cette décision qui fait que ce texte n'aura été vraiment débattu ni en commission ni en séance publique ? (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

S'agit-il, monsieur le ministre d'Etat, de mettre un terme à la cacophonie apparue au sein de votre gouvernement sur les modalités financières des dénationalisations ? (*Exclamations sur les mêmes bancs. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Ainsi, hier encore, au forum de l'Expansion, M. le Premier ministre a contredit publiquement son ministre délégué sur le problème des actions préférentielles.

S'agit-il, plus politiquement, de cacher les dissensions au sein de votre majorité entre les jusqu'aboutistes et les autres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'agit-il enfin, et ce serait très grave pour l'intérêt national, de céder aux appétits qui se manifestent déjà sans pudeur...

M. Arthur Dehaine. A Marseille !

M. Christian Goux. ... dans certains groupes financiers et de presse et de priver la représentation nationale de la possibilité de définir les moyens nécessaires pour que ces dénationalisations ne se transforment pas en bradage du bien public ?

Alors, monsieur le ministre d'Etat, comme il vous est impossible de prendre prétexte de la longueur des débats qui pouvaient s'achever cette semaine, vous le savez (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), dites nous quelles sont les véritables raisons de cette procédure qui

livre aujourd'hui, sans conditions, aux intérêts privés, la grande industrie, la banque de notre pays et, demain, la télévision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mezaud. La Constitution, monsieur Goux, seulement la Constitution !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Mesdames, messieurs les députés, les choses sont claires et simples.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Transparentes !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Il y a, au sein du Gouvernement, une totale unité de vues, (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et je pense que les débats devant vous l'ont montré, sur tous les aspects du projet de loi qui vous a été soumis. (*Mêmes mouvements.*)

Loin de nous l'idée de priver la représentation nationale de quelque droit de regard que ce soit. Je vous rappelle d'ailleurs que les commissions parlementaires ont toutes entendu - tel est du moins le cas de la commission des finances pour ce qui me concerne - les ministres responsables, qu'il s'agisse de M. Séguin, de M. Cabana ou de moi-même.

M. Jean-Pierre Michel. C'est un minimum !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Certes, mais ce minimum a été accompli !

Je ne vais donc pas reprendre aujourd'hui le très long débat qui s'est déroulé durant plus de quatre-vingts heures dans cette assemblée. Tous les arguments ont été développés et j'ai le sentiment que tout a été dit sur ce sujet. Le moment est venu de décider. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, constatant que plus de six cents amendements avaient été déposés, que le débat avait duré plus de trois semaines et que, hier encore, plusieurs dizaines d'amendements étaient présentés avec pour seul objet de prolonger les débats...

M. Gérard Collomb. C'est faux !

M. Jean Le Garrec. C'est parce que le Gouvernement avait déposé un nouvel amendement !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... que l'on revenait sans cesse au même sujet déjà évoqué dix fois de suite...

M. Jean Le Garrec. Non, monsieur le ministre !

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... a décidé, sur ma recommandation, d'utiliser l'article 49-3.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Peyrefitte !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Les Français ont voté, le 16 mars, pour un changement des structures de notre société. Ce changement, ils l'attendent ! Eh bien ! il est temps de le mettre en œuvre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

CREDITS BUDGETAIRES

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre délégué, chargé de la recherche, vous avez bien mal inauguré vos fonctions. En effet, l'arrêté du 17 avril 1986 portant annulation de crédits frappe durement le budget de la recherche.

Il a suscité, et suscite encore, émotion, indignation et inquiétude au sein de la communauté scientifique. Nombre de personnalités, d'organisations et d'organismes ont tenu à faire part de leurs sentiments et de leurs réactions devant la situation nouvelle ainsi créée pour la recherche. Ils l'ont fait en responsables, conscients de l'importance de ce qui est en cause : la capacité de notre pays à mieux maîtriser son avenir. La semaine dernière encore, neuf scientifiques de renom, dont deux Prix Nobel, déclaraient notamment que ce coup porté à la science française venait fort mal à propos.

Monsieur le ministre, y a-t-il un an'onomie entre la droite et la recherche scientifique, entre la droite et le progrès technologique ?

Nous sommes fondés à le croire.

Faut-il vous rappeler que l'accroissement de l'effort de recherche intervenu entre 1981 et 1986 a permis de commencer à rattraper notre retard qui était le fruit de votre action ou plutôt de l'insuffisance de votre action passée ? Nous avons pu replacer la France dans le groupe de tête des nations préoccupées par la recherche et par le développement. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Au lieu de conforter cette situation, vous la remettez en cause puisque le budget de la recherche est celui qui enregistre le plus d'annulations de crédits. Ces réductions, amputations, annulations de crédits vont restreindre l'activité d'organismes aussi prestigieux que le C.N.R.S., l'I.N.R.A. ou l'I.N.S.E.R.M. Il s'agit d'une politique de court terme, d'une politique stupide.

Il y a certes eu des annulations de crédits dans le passé mais elles n'ont jamais atteint un tel volume. Jamais non plus elles n'avaient remis en cause la progression de l'effort de recherche du pays. En 1986, pour la première fois depuis 1981, il va y avoir régression.

M. Jean-Louis Goadouff. Il n'y a plus de sous ! Vous avez ruiné le pays !

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, pouvez-vous indiquer à la représentation nationale quels buts vous poursuivez en organisant le démantèlement de notre effort national de recherche et comment notre pays va pouvoir honorer ses engagements internationaux et ne pas être absent du terrain de la coopération scientifique internationale ? Il y va du renom et de la parole de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

M. Gérard Collomb. « Déchargé » de la recherche !

M. Alain Davequet, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, les années 1979 et 1980 et, plus encore, la période 1981-1986 ont amené une prise de conscience selon laquelle la compétitivité économique, l'indépendance militaire, l'amélioration de la santé reposaient sur une recherche dynamique et efficace.

M. Jean-Pierre Chevènement. Grâce à qui ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cela s'est traduit de deux façons.

En premier lieu, il y a eu un discours mobilisateur et je pense aux assises de la recherche.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Michel Delabarre. Merci, Chevènement !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Oui, organisée par M. Jean-Pierre Chevènement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette mobilisation a eu deux conséquences. La première a été de familiariser la nation française avec tout son potentiel de recherche et de découvrir la qualité de ses chercheurs. La deuxième, à l'inverse, a été de faire prendre conscience aux chercheurs qu'ils avaient aussi un rôle social, dans la compétitivité économique pour certains, dans la diffusion du savoir pour d'autres.

En second lieu s'est manifestée une réelle volonté d'accroître l'effort financier (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*), mais celle-ci s'est heurtée très rapidement à des contraintes budgétaires incontournables.

M. Gérard Collomb. C'est la faute à Balladur !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je ne donnerai pour l'instant qu'une seule série de chiffres.

La loi triennale sur la recherche prévoyait que le pourcentage de la dépense de recherche dans le produit national, qui était de 2,1 p. 100 en 1981...

M. Yves Tavernier. C'est faux !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. ... devait atteindre 2,5 p. 100. Or il n'a été que d'environ 2,25 p. 100 en 1984. Il s'agit, certes, à mon sens, d'un résultat raisonnable mais il se situe simplement à mi-chemin de l'objectif fixé dans l'enthousiasme par cette loi triennale.

En ce qui concerne le collectif budgétaire, je ferai trois remarques.

La première c'est que le budget de la recherche n'est pas le plus important de la nation. Pourtant il consent - Philippe Bassinet l'a rappelé - à participer à hauteur de trois milliards de francs aux dix milliards d'économie du collectif. Il s'agit d'un effort exceptionnel accompli pour une cause tout à fait noble, l'emploi des jeunes, et je l'assume totalement.

M. Jean Le Garrec. Et les autres ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. La deuxième remarque, qui concerne les dépenses ordinaires, est que sur ces trois milliards de francs, un milliard de francs d'amputation correspondent à des modifications de trésorerie des organismes.

M. Jean Lacombe. Et vous n'avez pas honte !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cela n'aura donc aucune conséquence sur l'emploi scientifique ou sur la tenue des programmes.

Ma troisième remarque est relative au pourcentage des annulations par rapport à la masse des crédits de paiement et des autorisations de programme. En effet, s'il atteindra 9 p. 100 des autorisations de programme cette année, je me permets de vous rappeler qu'en 1983 et 1984 des annulations de même intensité ont été opérées : elles étaient respectivement de 12 p. 100 et de 8 p. 100 par rapport aux chiffres inscrits dans la loi de finances initiale.

M. Roger Corrèze. Et voilà !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Pour les crédits de paiement, l'économie réalisée est de 4 p. 100 de la loi de finances initiale. Or, en 1983 et en 1984, ces économies étaient respectivement de 10 p. 100 et de 4 p. 100. Cela signifie que les économies sont d'un même ordre de grandeur.

M. Roger Corrèze. Ils ont la mémoire courte !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. A ce point de mon exposé, je formulerai deux observations.

D'abord une partie de ces économies concerne les crédits d'incitation à l'industrie, essentiellement l'Anvar, l'A.F.M.E. et le F.R.T. Cette mesure est donc parfaitement cohérente avec la politique définie par le Gouvernement qui consiste à diminuer ses actions directes en faveur de l'industrie, au profit d'une amélioration de l'aide au niveau des charges des entreprises.

M. Jean Lacombe. Ce n'est pas très convainquant !

M. Gérard Collomb. C'est mauvais !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Or s'il est un domaine dans lequel se pose la question de diminuer les aides à l'industrie, c'est bien celui de la recherche.

Ma seconde observation sera pour souligner que nous avons consulté les directeurs des organismes visés afin de faire le maximum pour que ces économies ne sacrifient pas les programmes d'avenir, c'est-à-dire la recherche fondamentale et les grands équipements, au détriment des programmes quotidiens, des programmes en cours.

Cela m'amène à une conclusion qui est importante, qui va au-delà des problèmes soulevés par Philippe Bassinet. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Lacombe. Et les problèmes de postes ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il n'y a pas de problème de postes.

Cette remise en cause presque annuelle des budgets de la recherche est une véritable mise à l'épreuve de notre système de décision en matière de recherche. Or le budget de la recherche ne peut plus être une simple enveloppe globale que l'on renégocie chaque année avec le ministère de la recherche, avant d'en répartir les crédits entre les divers organismes. (*Très bien ! sur les bancs des groupes R.P.R. et U.D.F.*)

Dans un premier temps, le ministre de la recherche doit assurer sa crédibilité, fonder le caractère prioritaire de la recherche sur une évaluation scientifique rigoureuse de tous les programmes menés dans les organismes. Cela signifie d'abord que certains programmes doivent être accélérés, d'autres ralentis. Cependant, j'exclus totalement de cette procédure d'évaluation des objectifs et des résultats la recherche fondamentale. En effet, celle-ci n'est pas susceptible d'une telle évolution, car elle est un peu l'acte de foi que fait le pays pour son avenir. C'est en tout cas l'investissement le plus profond qu'il peut engager pour cela.

L'évaluation en cause, qui prolonge l'action du comité national d'évaluation que préside Laurent Schwartz, est, à mon sens, la condition essentielle pour que la recherche scientifique française qui a pu renaître en 1979 et 1980, qui est devenue une adolescente solide entre 1981 et 1986, obtienne effectivement sous le gouvernement de Jacques Chirac et sous tous les gouvernements futurs, un budget adulte, c'est-à-dire un budget dont la priorité serait justifiée face à la nation et qui serait respectée en cours d'exercice. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

INFORMATION GOUVERNEMENTALE
EN MATIERE DE RADIOACTIVITE

M. le président. La parole est à M. Charles Metzinger.

M. Charles Metzinger. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé de l'environnement et concerne les suites constatées après l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. En effet, la réponse qu'a donnée M. le ministre de l'industrie à notre collègue M. Bayard n'a en rien désamorcé ma question. Elle a tout simplement prouvé combien le Gouvernement a manqué d'autorité face à ceux dont il dit qu'ils ont fait de la rétention d'information. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Xavier Deniau. Vous parlez des Russes !

M. Charles Metzinger. Le Gouvernement a décidé, à travers le collectif budgétaire qu'il compte nous soumettre, de diminuer de dix millions de francs les crédits affectés au service central de protection contre les rayons ionisants, soit près d'un quart des crédits consacrés à cet organisme, au moment même où les médias relaient l'accident grave de Tchernobyl. Cette décision est affligeante ; ne trouvez-vous pas, monsieur le ministre ?

Je tiens également à souligner les contradictions relevées dans les informations et l'inquiétude qui en est résultée pour la population. Les départements situés le long de notre frontière avec la R.F.A. sont particulièrement sensibles à cette affaire.

Le fait qu'un quotidien ait annoncé que le nuage radioactif a tout juste frôlé l'Est de la France n'a en rien calmé les esprits, d'autant que la R.F.A. continue à recommander fermement les précautions à prendre pour la consommation de légumes et du lait, alors que nos pouvoirs publics sont restés silencieux fort longtemps ou ne se sont prononcés qu'avec légèreté.

En effet, avec l'assurance qui caractérise souvent ses propos, M. le ministre de l'agriculture a déclaré ; dans un communiqué publié le 6 mai 1986 ; que le territoire français, en raison de son éloignement, a été totalement épargné par les retombées radionucléaires consécutives à l'accident de la centrale de Tchernobyl. Il a même ajouté que les mesures de surveillance mises en place par certains Etats européens n'étaient aucunement justifiées.

Or, les Français ont fini par apprendre avec stupeur que nous avions, en effet, subi les retombées de l'accident de la centrale soviétique. Le gouvernement allemand a informé ses nationaux largement et instantanément. Il n'en a rien été chez nous.

Le Gouvernement craint-il de dire la vérité aux Français ? Les considérez-t-il comme des citoyens responsables ? On pouvait en douter en entendant M. Madelin déclarer dimanche dernier : « Il ne faut surtout rien faire car si on fait quelque chose, on déclenche la panique ».

M. Madelin s'est en outre félicité de la batterie de mesures extraordinaires permettant de mesurer la radioactivité.

Pouvez-vous, dans ces conditions, monsieur le ministre, nous expliquer pourquoi il a fallu attendre quinze jours pour que les informations données par cette batterie extraordinaire commencent à être rendues publiques ?

Peut-être rétablirez-vous les crédits du service central de protection pour les rayonnements ionisants ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P et T, et du tourisme.

M. Michel Sapin. Laissez donc parler M. Carignon !

M. le président. Voulez-vous une réponse ou non ?

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, vous faites du mauvais ouvrage ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

J'ai été chargé par M. le Premier ministre de la coordination de l'information en cas de problèmes nucléaires et j'assume cette fonction. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

Je vous réponds qu'il existe une batterie extraordinaire de signaux d'information placée sous la tutelle du ministère de la santé et qui permet de contrôler à chaque instant l'état de l'air, de la pluie, du sol, de la thyroïde des bovins, des denrées alimentaires, des avions qui traversent l'espace aérien. Bref, à chaque instant, on mesure le danger que peut courir les Français en matière de radioactivité.

Le seuil recommandé par l'Organisation mondiale de la santé est de 2 000 becquerels. Ce n'est pas du tout un seuil de danger ; ce n'est qu'un seuil d'alerte au-delà duquel il faut se demander si on va commencer à faire quelque chose. Certains pays européens ont pris des mesures au-dessous de ce seuil et ont provoqué, par ricochet, un mouvement d'inquiétude en France.

Lorsque M. le ministre de l'agriculture a dit le 6 mai qu'en aucun cas les denrées alimentaires provenant des récoltes françaises n'avaient été contaminées, il avait raison en fonction de toutes les mesures qui étaient à notre disposition. Je rappelle que vingt et un communiqués ont été diffusés par le Service central de protection contre les rayonnements ionisants.

Monsieur le député, vous reprochez au S.C.P.R.I. de ne pas avoir fait son travail...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vous qui ne faites pas votre travail !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... mais vous lui reprochez en même temps de ne pas avoir assez de crédits ; pourquoi le Gouvernement précédent a-t-il donc supprimé 7 millions de francs dans le budget du S.C.P.R.I. ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Vous reprochez au Gouvernement de ne pas faire son travail en matière d'information.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oui ! Oui !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Il existait - c'est M. Giscard d'Estaing qui l'avait décidé en 1977 - un conseil de l'information sur l'énergie électro-nucléaire...

M. René Drouin. Il n'a servi à rien.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... au sein duquel étaient représentées diverses sensibilités et qui était chargé de veiller à l'accès du public à l'information sur l'énergie électro-nucléaire. Pourquoi avoir pris un décret en date du 3 août 1982 portant suppression d'instances consultatives devenues inutiles ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Pourquoi estimez-vous que l'information était inutile ? Nous pensons, nous, que l'information est utile et c'est la raison pour laquelle nous avons créé une cellule d'information.

Enfin, monsieur le député, puisque vous donnez des leçons, je vous invite à méditer les propos tenus lors de la dernière réunion de votre groupe *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, par Mme Huguette Bouchardeau qui - si j'en crois la presse - déclarait : « Je tiens à dire ici ce que je n'aurais jamais dit à un journaliste. »

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rapporteur !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. « L'ancien gouvernement n'aurait pas fait mieux. Si nous avions encore été au gouvernement, moi, ministre de l'environnement, on m'aurait demandé de me taire. Je m'excuse, Laurent, mais il faut que je le dise. Tu m'aurais dit de

me taire en me disant que ce n'est pas de ma compétence... D'ailleurs, tu te rappelles très bien, tu m'as interdit de parler lors de l'affaire de Montlouis. » (*Applaudissements et rires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Nous, monsieur le député, nous pensons qu'il n'y a aucune vérité à cacher et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en œuvre cette cellule d'information qui donnera à l'opinion française et à tous les professionnels de l'information tous les éléments à la disposition de l'administration française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

ACTIONS ENTREPRISES POUR EVITER LE RENOUVELLEMENT D'UN DRAME COMME CELUI DE TCHERNOBYL

M. le président. La parole est à M. Jean Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le grave accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl est présent à l'esprit de tous et nous interpelle pour l'avenir. Notre pays a été heureusement préservé des retombées radioactives à cause de la distance qui nous sépare de l'Ukraine, mais aussi en raison du régime des vents et d'une météorologie qui nous était favorable. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais les vents ne sont pas toujours favorables, et les Alsaciens, que je représente ici et qui encore une fois sont aux premières loges et aux avant-postes, notamment les maraichers qui subissent un préjudice économique important, savent que la radioactivité ne devient pas radio-passivité dès qu'elle franchit le Rhin.

Cependant, il convient de souligner que la France n'est en rien responsable d'une explosion qui s'est produite en Union soviétique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Or il faut bien constater, sur la base des renseignements fragmentaires que nous possédons, que plus de vingt centrales de ce type fonctionnent encore aujourd'hui en Union soviétique à des fins de production d'électricité, mais également de plutonium militaire et sans doute de tritium. Demain, un nouvel accident du type de celui survenu à Tchernobyl est possible. Et, indépendamment de la solidarité naturelle que nous tenons à réaffirmer à l'égard des pays européens et de leur population, les conditions peuvent être moins favorables pour la France.

En conséquence, monsieur le ministre, quelles actions envisagez-vous d'entreprendre auprès du gouvernement de l'Union soviétique pour que tout soit fait afin de prévenir le renouvellement d'un tel drame ?

Quelles mesures le gouvernement de Moscou a-t-il prises pour arrêter les centrales aujourd'hui en service afin d'en vérifier la sécurité ?

Quelles inspections de l'Agence internationale pour l'énergie nucléaire sont d'ores et déjà prévues à partir du moment où, à l'évidence, le problème de la sécurité déborde les frontières de l'Union soviétique ?

Enfin, quelle concertation avez-vous préparée avec vos collègues de l'Europe occidentale pour réussir dans ce sens ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, dès que l'accident survenu à la centrale de Tchernobyl a été connu, le Gouvernement a immédiatement réagi. Il a demandé au gouvernement soviétique de donner sans délai à la communauté internationale des informations complètes. Simultanément, M. le Premier ministre a adressé un message à M. Gorbatchev pour lui proposer l'aide de la France.

Nous avons voulu, avant toute chose et sans attendre, nous occuper concrètement de nos compatriotes résidant en Union soviétique et dans les autres pays de l'Europe de l'Est concernés. Nous avons pris, sans délai, certaines dispositions pour répondre aux préoccupations qui pouvaient être légitimement les leurs : rapatriement des Français résidant dans la zone dangereuse, envoi d'un spécialiste pour examiner nos compatriotes et suggérer les mesures à prendre, envoi de

matériels de détection et de prévention ainsi que de médicaments, liaison constante avec nos ambassades et nos compatriotes pour leur apporter l'information et l'aide nécessaires.

Sur le plan international, nous avons pris immédiatement les initiatives appropriées pour que s'organise la coopération permettant d'évaluer la situation.

Au sein des Douze, notre objectif immédiat a été double : prendre les mesures de protection sanitaire nécessaires et éviter que des mesures unilatérales n'entravent la libre circulation à l'intérieur de la Communauté. Nous avons saisi la commission dès le début de mai et les ministres des affaires étrangères européens ont décidé, le 12 mai, la suspension jusqu'au 31 mai de certaines importations agricoles en provenance de sept pays de l'Europe de l'Est et la levée des mesures à l'importation entre les Etats membres.

Nous avons, parallèlement, lors du sommet de Tokyo, appuyé l'adoption d'une déclaration qui vise à améliorer la coopération internationale et demande l'établissement, à brève échéance, d'une convention internationale organisant l'échange d'informations en cas d'alerte ou d'accident nucléaire.

L'Agence internationale de l'énergie atomique que vous avez évoquée, monsieur le député, n'effectue pas d'inspection dans le domaine de la sécurité nucléaire mais procède à des contrôles concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La convention internationale, dont l'élaboration a été souhaitée par le sommet de Tokyo, se fera sur la base des recommandations de cette agence.

S'agissant des mesures prises par le Gouvernement soviétique, sur lesquelles vous m'avez interrogé, nous n'avons pas, à ce stade, d'informations certaines. Nous savons que les Soviétiques disposent de quinze réacteurs nucléaires du type de celui de Tchernobyl. Nous sommes en contact permanent avec eux afin d'essayer d'obtenir les précisions nécessaires. Les autorités soviétiques viennent d'ailleurs de nous indiquer qu'elles ne connaissent toujours pas avec certitude les causes de l'accident survenu. Elles ont déclaré que la centrale et ses abords immédiats avaient été évacués dès le 27 avril et qu'une aire de trente kilomètres autour du site avait été évacuée dans les trois ou quatre jours suivants. Toutes les mesures de confinement seraient désormais prises. Le réacteur serait en voie d'être totalement recouvert de béton. Le site de la centrale serait clos pour éviter toute dispersion dans l'air et dans l'eau de substances radioactives.

Tels sont, monsieur le député, les éléments de réponse que je suis en mesure de vous apporter. Le Gouvernement, soyez-en persuadé, a suivi et continue de suivre cette affaire avec la plus grande attention. Son souci fondamental est d'assurer la sécurité de nos compatriotes, où qu'ils se trouvent, et de faire tout ce qui est possible pour éviter que de tels accidents ne se reproduisent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

FERMETURE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MARINE MARCHANDE DE PAIMPOL ET REDUCTION DES EFFECTIFS DE L'ECOLE MARITIME ET AQUACOLE DU TRIEU

M. le président. La parole est à M. Bertrand Cousin.

M. Bertrand Cousin. Monsieur le secrétaire d'Etat à la mer, comme vous le savez, le parti socialiste avait publié en 1980 une brochure attrayante intitulée *La mer retrouvée...*

M. Gérard Collomb. Un beau livre !

M. Bertrand Cousin. ... et qui traçait des perspectives hélas ! trompeuses pour la marine marchande française. Comme dans tant d'autres domaines, les promesses n'ont pas été tenues (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et U.D.F.*) et, aujourd'hui, le gouvernement précédent laisse une situation dramatique, bien décrite dans le rapport Lathière.

L'intérêt économique et stratégique d'une flotte de commerce n'est pas à démontrer et il est urgent d'enrayer la crise actuelle qui risque d'aboutir à la quasi-disparition du pavillon français sur les océans.

Or les conséquences à tirer de l'incurie de nos prédécesseurs (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) sont d'ores et déjà douloureuses et l'administration des gens de la mer a fait état récemment de décisions en cours concernant les effectifs d'élèves à admettre à la prochaine rentrée scolaire dans les écoles maritimes et aquacoles.

Cette annonce a provoqué un émoi considérable dans le quartier maritime de Paimpol, car ont été annoncées la fermeture de l'Ecole nationale de la marine marchande et la réduction des effectifs de l'école maritime et aquacole du Trieux.

Ces mesures auraient sur l'agglomération de Paimpol un impact économique insupportable et porteraient un coup fatal à sa vocation maritime.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir nous faire connaître les orientations de la politique du Gouvernement dans le domaine de la marine marchande et, plus particulièrement, les dispositions envisagées pour conserver à la région paimpolaise sa capacité de formation maritime et aquacole qu'elle a su assurer dans le passé avec un succès internationalement reconnu. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la mer.

M. Ambroise Guelléc, secrétaire d'Etat à la mer. Monsieur le député, votre question sur les deux établissements de Paimpol porte, généralement, sur l'avenir de notre flotte de commerce.

Sachez que j'ai décidé de prendre des mesures concernant le réseau des écoles spécifiques à l'enseignement maritime en raison de l'évolution du nombre des actifs dans la flotte de commerce française dont les effectifs ont été très fortement réduits en raison de la récente récession de notre flotte sur laquelle je reviendrai.

Je rappelle que, de 1980 à 1986, la marine marchande a enregistré une décroissance spectaculaire de ses actifs, passant de 23 000 à 15 000 et de 8 000 à un peu plus de 5 000 pour les officiers. Il s'agit là d'un véritable drame ; peu de secteurs de notre économie ont été ainsi touchés.

Cette situation a évidemment des conséquences directes sur notre réseau d'enseignement. Les besoins de formation des jeunes à ces métiers ont suivi la même évolution. Or aucun effort d'adaptation du réseau d'enseignement n'a véritablement été conduit depuis cinq ans. On a conservé le même nombre d'établissements : cinq pour l'enseignement supérieur destinés à la formation des officiers, six écoles pour les personnels de maîtrise et d'exécution dont la situation est cependant moins critique compte tenu de l'évolution de la pêche et de la conchyliculture. Les investissements en matériels pédagogiques, sans lesquels il n'y a pas de formation efficace aux nouvelles techniques, ont été tout à fait insuffisants. On a ainsi maintenu un réseau d'écoles hypertrophiées et mal équipées, qui a sacrifié les investissements porteurs d'avenir aux surcoûts de fonctionnement qu'il engendrait.

M. Pierre Forgues. Il faut fermer Paimpol !

M. Ambroise Guelléc, secrétaire d'Etat. Cette politique au fil de l'eau *(Ah ! Ah ! sur les bancs du groupe socialiste)* conduisait à la décrépitude de notre enseignement maritime et, au-delà, au déclin maritime de notre pays.

Inutile de vous dire que j'ai une tout autre ambition !

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Ambroise Guelléc, secrétaire d'Etat. C'est pourquoi je prends les mesures qui s'imposent pour regrouper nos moyens sur un outil pédagogique de qualité.

M. Gérard Collomb. Paimpol touché, coulé !

M. Ambroise Guelléc, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les capacités de formation seront regroupées dans les centres de Nantes, Marseille, Le Havre et Saint-Malo avec, je l'espère, dans cette dernière ville un centre de stages doté des moyens techniques les plus sophistiqués. Il ne restait pas d'autre choix.

Les écoles formant les personnels de maîtrise et d'exécution seront maintenues en activité l'année prochaine en dépit de la réduction des effectifs propres au commerce.

M. Gérard Collomb. Aie, aie, aie !

M. Ambroise Guelléc, secrétaire d'Etat. Vous ne devriez pas être aussi fier de ce que vous avez fait pour Paimpol ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Gérard Collomb. Cela dépend de ce que vous allez faire !

M. Ambroise Guelléc, secrétaire d'Etat. Conscient des problèmes de Paimpol, j'ai décidé l'implantation dans cette ville d'un centre de traitement des prestations de l'E.N.I.M., sous tutelle du secrétaire d'Etat à la mer. Cette installation sera progressive, mais je prends actuellement toutes dispositions pour qu'elle puisse fonctionner dès l'automne 1986. Ainsi, la vocation maritime de cet établissement prestigieux pourra être maintenue.

J'ai reçu ce matin les élus et les responsables professionnels concernés, et nous sommes convenus d'une concertation immédiate entre l'Etat, la région et le département sur le dossier.

Mais je ne voudrais pas conclure ma réponse sans revenir à la véritable toile de fond de votre question, à savoir l'avenir de notre flotte de commerce. Depuis quelques années, l'absence d'une politique quelconque en la matière a conduit à une récession rapide sans qu'aucune perspective d'espoir ne soit tracée.

M. Pierre Forgues. Cela n'a rien à voir ! Démagogie !

M. Ambroise Guelléc, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas de la démagogie ! Ainsi, le nombre de navires sous pavillon français est passé de plus de 400 en 1981 à moins de 300 actuellement.

M. Pierre Forgues. C'est la faute du Gouvernement ?

M. Ambroise Guelléc, secrétaire d'Etat. C'est la faute du gouvernement précédent, au moins en partie !

L'enjeu est économique et stratégique pour la France. Je travaille également à la préparation d'un ensemble de mesures pour nous permettre de réagir. C'est le dossier prioritaire du secrétaire d'Etat à la mer. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

PENALITES LAITIÈRES

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, six semaines après la campagne laitière 1985-1986, trois semaines après l'accord sur les prix agricoles communautaires, les producteurs de lait français ne savent toujours pas combien ils devront payer pour leurs dépassements de quotas, comment et quand ils devront verser leurs pénalités.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, la situation financière grave de nos élevages justifie toutes les mesures qui pourront être prises pour limiter ou pour étaler dans le temps ces pénalités. Qu'en est-il de votre demande judiciaire de faire le bilan de la campagne sur cinquante-deux semaines au lieu de trois cent soixante-cinq jours ?

Qui supportera la charge du non-paiement des pénalités dans les zones de montagne qui auraient dû être dispensées de ce paiement si ceux qui vous ont précédé en avaient pris la responsabilité comme ils auraient dû le faire ?

Le programme de restructuration nationale de la production laitière avec de nouvelles aides incitatives à la cessation s'intégrera-t-il dans le système de rachat de quotas mis en œuvre par la C.E.E. et bénéficiera-t-il d'une augmentation des quantités libérées transférables, conformément à ce qui était prévu dans la proposition initiale de la commission européenne ?

N'est-il pas possible, monsieur le ministre, de déterminer enfin un programme national pluriannuel de maîtrise de la production afin que les éleveurs soient moins dans l'incertitude sur leurs possibilités de développement prévisible et sur les risques qu'ils encourent pour tout accroissement inconsidéré de la production dans l'avenir ?

Enfin, monsieur le ministre, quelles garanties pouvez-vous accorder aux collectivités territoriales, et notamment aux conseils régionaux, qui souhaitent engager un programme spécifique d'incitation à la cessation de production en prenant en compte les réalités locales de production et de valorisation ?

Pouvez-vous leur assurer que la totalité des litrages libérés par leur action sera réattribuée à leurs producteurs régionaux ? Quelle liberté de manœuvre leur laissez-vous pour fixer les modalités de répartition des aides régionales : complémentaires au montant de l'aide nationale ou communautaire,

aldes spécifiques ou attributions prioritaires aux petits éleveurs ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, vous m'avez interrogé sur la façon dont va se clore la campagne laitière, qui s'est effectivement terminée le 1^{er} avril, et sur les intentions du Gouvernement quant à la mise en place d'une politique de cessation d'activités laitières qui libérerait un potentiel de production permettant d'installer des jeunes et d'honorer les engagements qu'a pris la Communauté en faveur de ceux qui ont déposé des plans de développement.

Sur le premier point, les entreprises doivent indiquer cette semaine à l'Office du lait le volume de production qu'elles ont eu à disposition au cours de la campagne laitière. Lorsque l'on aura compilé tous les résultats, on saura exactement de quel montant le dépassement de la production laitière peut être comptabilisé. Les estimations actuelles nous donnent un chiffre de quelque 170 000 tonnes, ce qui est à peu près du même ordre que ce que l'on constate dans tous les autres pays de la Communauté, à quelques exceptions près.

On peut tout de même s'interroger sur les raisons pour lesquelles on constate aujourd'hui un tel dépassement de la production alors que, pour la campagne précédente, il n'en était rien. Je dirai que la raison en est double et qu'elle est à porter au débit du précédent gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Drouin. Balayez devant votre porte !

M. le ministre de l'agriculture. Première raison, le gouvernement précédent n'a pas mis à disposition des producteurs de lait les sommes nécessaires pour dégager un potentiel laitier nous permettant d'éviter cette pénalisation.

Seconde raison, le gouvernement d'hier a été suffisamment laxiste au cours de la campagne 84-85 pour refuser, en dépit des demandes des professionnels, de pénaliser les rares entreprises et les quelques producteurs qui avaient indûment dépassé leurs quotas, ce qui a encouragé l'année d'après d'autres producteurs à faire de même.

M. François Patriet. C'est vous qui les avez encouragés à produire !

M. le ministre de l'agriculture. D'où le résultat que nous constatons aujourd'hui.

M. René Drouin. Il faut savoir ce que l'on veut !

M. Jean Beaufile. Vous avez peu de mémoire !

M. le ministre de l'agriculture. Evidemment, aujourd'hui, il y a une pénalité globale à payer.

M. Albert Brochard. C'est l'héritage !

M. le ministre de l'agriculture. Nous ne pouvons pas pour des raisons de morale, d'une part, et d'obligations communautaires, d'autre part, nous substituer à ces payeurs.

M. Charles Pistre. Vous êtes scrupuleux !

M. René Drouin. Vous faites le grand écart !

M. le ministre de l'agriculture. C'est la raison pour laquelle nous essayons, conformément à ce que vous proposez, monsieur Goasduff, de trouver les assouplissements nécessaires qui rendraient supportables ces pénalités.

Tout d'abord, nous avons décidé de compenser totalement les pénalités qui seraient imposées à des producteurs en zone de montagne. Pour les autres régions, nous « lisserons » les éventuelles pénalités de telle sorte qu'il n'y ait pas de différences trop importantes d'une entreprise à l'autre. Enfin, nous recherchons les moyens d'étaler dans le temps le paiement de ces pénalités.

Mais cette douloureuse expérience, dont nous ne sommes pas responsables (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), nous devons éviter de la renouveler lors de la campagne prochaine. Nous n'avions d'ailleurs pas besoin de ces errements du gouvernement précédent (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) pour suivre la voie d'une politique

intelligente. Celle-ci consiste à racheter des quantités de lait auprès de producteurs âgés qui désirent abandonner la production laitière afin, d'une part, d'honorer les engagements communautaires, et, d'autre part, de favoriser l'installation des jeunes et d'accorder aux prioritaires les productions supplémentaires dont ils ont besoin.

M. Charles Pistre et M. Pierre Forgués. C'est déjà fait !

M. le ministre de l'agriculture. Les moyens financiers que nous allons mettre à la disposition de cette politique laitière sont deux fois plus importants, messieurs, que ceux que vous avez accordés l'année dernière. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

J'ajoute que cette fois-ci nous avons obtenu de la Communauté une politique de rachat de quotas laitiers alors que lors de la précédente réduction de la production laitière les producteurs en ont supporté la charge en totalité.

MM. Charles Pistre et Pierre Forgués. C'est faux !

M. Charles Ehrmann. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture. Naturellement, nous développerons cette politique en étroite concertation avec, d'une part, les régions qui ont décidé de contribuer à son soutien - et il en est quelques-unes, vous y avez fait allusion, monsieur le député - et, d'autre part, la profession agricole, ce qui sera une innovation par rapport à ce qui s'est passé depuis cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.).

LA SECURITE ET L'INFORMATION NUCLEAIRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Pen.

M. Jean-Marie Le Pen. M. le Premier ministre n'est plus à son banc et pourtant c'est à lui que ma question s'adressait.

M. André Borel. Il faut le rappeler !

M. Jean-Marie Le Pen. Elle a pour origine le coup de tocsin qui vient d'être sonné pour l'humanité tout entière, et tout spécialement pour l'Europe, par l'accident qui s'est produit dans la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Au lieu de déclencher des mouvements de foule et des règlements de compte entre majorité actuelle et ancienne majorité ou entre gouvernements, nous serions avisés, mes chers collègues, de nous pencher, avec le sérieux que cette question mérite, sur la protection civile des populations en cas d'accident du nucléaire civil ou, question qui n'a pas été évoquée mais dont tout le monde sent bien qu'elle est derrière cet accident, en cas de risques d'agression militaire. Nul ne peut ignorer en effet que l'U.R.S.S. a pointé, sur notre continent, plus de cent fusées SS 20, chacune porteuse de l'équivalent d'un million de tonnes de T.N.T. Quand on voit ce qui s'est passé à la suite d'un accident de réacteur, on mesure ce que serait la situation de l'Europe occidentale s'il s'agissait d'une seule bombe et non pas de cent, étant entendu que, quel que soit l'endroit d'impact, les pays voisins peuvent se trouver directement compromis.

Sans faire au Gouvernement le procès de la centrale de Tchernobyl, je m'indigne un peu qu'il ait fallu quinze jours pour que l'information officielle circulât. Je m'en étonne moins, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, quand je sais qu'hier, à la conférence des présidents, ni vous-même, ni le président de l'Assemblée nationale, ni aucun d'entre nous n'a été mis au courant de la décision du Gouvernement d'opposer l'article 49-3 dans la discussion de la loi d'habilitation (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jacques Toubon. C'est comparable à la bombe atomique ! (*Sourires.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Je voudrais rendre l'Assemblée attentive au fait que l'accident s'étant produit le 27 avril, dès le 30, notre collègue, M. Jean-Pierre Stirbois, posait une question particulièrement bien articulée au ministre de l'intérieur, à laquelle celui-ci répondait d'une manière navrante, puisqu'il invitait M. Stirbois à se renseigner, comme il l'avait fait lui-même, au bal des pompiers. Cette « pagnolade » est

indigne d'un gouvernement et indigne de notre assemblée, je le dis avec toute l'estime qu'on peut avoir pour un membre du Gouvernement. Si M. Pasqua était moins préoccupé de rechercher et de recruter les traîtres dans les groupes parlementaires de l'ensemble de l'opposition, il pourrait sans doute mieux faire son travail ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Mesdames, messieurs, nous avons aujourd'hui l'occasion de mesurer l'état dans lequel se trouve la protection de nos populations.

Il est faux de dire qu'à aucun niveau le nucléaire civil dans notre pays ne fait courir de danger.

Car à quelque niveau que ce soit l'irradiation nucléaire est dangereuse. L'attaque qu'elle produit sur l'A.D.N. des cellules des irradiés a des conséquences qui, en toute hypothèse, sont nuisibles. Et si, en Allemagne de l'Ouest, on a autorisé, à l'occasion de l'accident de Tchernobyl, des femmes à procéder à des avortements, c'est sans doute que le risque de conceptions monstrueuses était réel.

On mesure sans doute mal ce qui peut survenir dans notre pays même à l'occasion d'accidents dans des centrales nucléaires ordinaires. Car ce qui vient de se produire à Tchernobyl s'était passé à Three Mile Island aux Etats-Unis, pays dont la technologie nucléaire n'est contestée par personne. Et nul ne peut ici mettre sa tête sur le billot en disant que cela ne se produira pas chez nous.

S'il est vrai que les centrales de type « P.W.R. » présentent moins de danger, il n'en reste pas moins que je comprends M. Hannoun, voisin du surrégénérateur de Creys-Malville, quand il exprime ses inquiétudes. En effet, les centrales de la nouvelle génération, destinées à remplacer nos centrales à technique « P.W.R. », font voisiner des masses de 15 tonnes d'uranium 235 et de 4,6 tonnes de plutonium 239, alors que l'on sait que la masse critique de ces métaux est de l'ordre de 50 à 60 kilogrammes.

M. Jacques Toubon. Et la question ?

M. Jean-Marie Le Pen. Cela vous paraît amusant ? Ce ne l'est pas du tout ! Allez vous informer auprès des gens, du plus informé au moins bien informé, et vous verrez. Vous n'aurez pas perdu au moins votre temps aujourd'hui, monsieur Toubon. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

Ce qui risque de se produire, en particulier à Creys-Malville, ce n'est pas simplement une émission radio-active, mais une explosion thermo-nucléaire d'une force considérable, comparable à ce que serait l'impact d'une ou plusieurs bombes thermo-nucléaires. Par conséquent, nous devons y réfléchir.

Quelle est la situation dans notre pays, mesdames, messieurs ? Je rappelle que notre mouvement avait, il y a huit ans, fait paraître une brochure d'avertissement. Cette situation est la suivante : il n'existe - M. Marcellin et M. Bonnefous, au Sénat, le savent bien qui ont fait un rapport sur le sujet - aucune mesure de protection de nos populations. Alors que des pays comme la Suède, comme la Suisse, comme Israël, c'est-à-dire les pays les mieux informés du monde, sont dotés d'une protection civile de leur population de l'ordre de 90 p. 100 à 95 p. 100, le taux de protection est, dans notre pays, de moins de 1 p. 100. Et tout le monde se gausse du fameux abri de l'école de Nainville-les-Roches qui est déjà fissuré.

Mesdames, messieurs, personne ne peut dire que la guerre nucléaire, chimique ou biologique qui se profile derrière cet accident est impossible ou même improbable.

Que se serait-il passé si les radiations que nous avons mesurées avaient été mille fois plus fortes ? Eh bien, le nuage de mort aurait balayé la France !

Le Gouvernement n'a strictement aucun moyen de protéger la population. Cette responsabilité n'est pas exclusivement la sienne. Elle est celle de tous les gouvernements qui se sont succédés dans ce pays, elle est celle de l'état-major, elle est celle de l'establishment intellectuel, elle est celle, en fait, du pays tout entier, à quelques rares exceptions près.

Profitons, mes chers collègues, de l'avertissement qui nous a été donné par le destin pour essayer d'en tirer les conséquences.

Ma question ne s'adresse pas à vous, monsieur le ministre de l'industrie car - je le dis en m'excusant auprès de vous - elle vous dépasse très largement. (Rires sur les bancs du

groupe socialiste.) Cette remarque ne vise pas la personnalité de M. Madelin, elle vise son ministère ! La protection civile des populations relève des ministères de la défense, de la santé publique, de l'industrie et de beaucoup d'autres.

Ma question sera donc la suivante. (Ah ! Enfin ! sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. Monsieur Le Pen, vous avez déjà absorbé la quasi-totalité des dix minutes de votre groupe.

M. Jean-Marie Le Pen. Mais comme M. le ministre a déjà répondu aux questions de mes prédécesseurs, j'utilise tout le temps qui, généralement, ne m'est pas accordé si facilement. (Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. Je proteste, monsieur Le Pen : vous avez toujours eu votre droit.

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le président, quand la question de confiance a été posée par le Gouvernement, j'aurais dû bénéficier de trente minutes d'intervention télévisée. Ce temps a été pris, pour dix minutes supplémentaires, par M. Jospin et, pour vingt minutes supplémentaires, par M. Giscard d'Estaing, qui m'en ont ainsi totalement privé. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

M. le président. S'agissant de la télévision, c'est exact !

M. Jean-Marie Le Pen. Que compte faire le Gouvernement pour pallier la totale carence des moyens et de l'organisation de la défense civile des populations, soit en cas d'accident du nucléaire civil, soit en cas d'attaque militaire nucléaire, chimique ou biologique ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, votre question présente de multiples aspects. Pour la commodité de mon exposé, je la diviserai en deux : d'une part, la sécurité civile liée à une action militaire ; d'autre part, le problème de nos industries nucléaires. Tant sur le plan de la technique que vis-à-vis de l'opinion, je pense qu'il ne faut pas mélanger ces deux genres.

La sécurité civile en cas d'attaque militaire thermonucléaire, que vous avez évoquée en premier lieu, est totalement distincte de ce qui a constitué l'essentiel de votre intervention : la sûreté de nos installations nucléaires et la protection contre les radiations.

Il n'est pas bon, vis-à-vis de ceux qui nous regardent, de laisser penser, fût-ce sans le vouloir, qu'il y a une commune mesure entre une centrale électronucléaire et une attaque thermonucléaire. Cela n'a rien à voir. J'en prends pour preuve le fait que l'industrie de l'énergie électronucléaire n'a jamais fait un seul mort au monde, à l'exception de ce qui s'est passé en Union soviétique.

Jamais la France n'a fait l'impasse sur les dépenses de sécurité. Vous avez évoqué la centrale de Creys-Malville. Il faut savoir que dans une telle centrale, il y a non pas une, mais deux enceintes de sécurité, une en métal et une en béton, qui nous mettent doublement à l'abri des conséquences d'un accident comme celui de Tchernobyl. Nous ne pouvons donc pas comparer les centrales nucléaires françaises avec les centrales nucléaires soviétiques.

S'il est un véritable problème, il tient au fait qu'il existe en Union soviétique plusieurs centrales nucléaires du type de celle de Tchernobyl, qui sont donc susceptibles de connaître le même type d'accident. Mais, en ce qui concerne la France et pour des centrales comparables, je répète que les précautions de sécurité existantes, la présence d'enceintes de confinement, simples ou doubles, nous mettent à l'abri des mêmes conséquences en cas d'accident.

Pour ce qui est de la protection des populations en cas d'accident dans une centrale nucléaire, il faut, là aussi, être raisonnable et donner les chiffres aux Français en ce qui concerne les radiations.

A l'heure actuelle, la dose non pas de danger, mais d'alerte dans une centrale nucléaire est de cinq rems, le rem mesurant l'effet des radiations reçues par un individu. A cinq rems, on commence à s'inquiéter, on arrête le travail et on envoie la

personne chez le médecin. Mais ce n'est pas pour autant une dose dangereuse : en Suède, par exemple, compte tenu de la configuration des sols, des gens vivent quotidiennement avec cette dose. En France, où le rayonnement naturel est généralement de 100 à 200 millirems, il peut, dans un massif granitique comme la Bretagne, atteindre au moins un rem.

J'ai parlé du seuil d'alerte de cinq rems à partir duquel on commence à s'inquiéter et à exercer une surveillance médicale. Il faut savoir que ce seuil correspondrait à deux tonnes de salades irradiées à 2 000 becquerels et consommées non lavées. C'est dire que nous sommes très loin de tout seuil d'alerte et, *a fortiori*, de tout seuil de danger pour la population française.

Enfin, en cas d'accident dans une centrale nucléaire française, sachez que toutes les précautions sont prises. Je ne dis pas que l'on peut toujours éviter l'accident ; peut-être y aura-t-il un jour un incident, que j'espère le moins grave possible, dans une centrale nucléaire française. Mais en matière de protection civile, tout est en place.

Un plan particulier d'intervention, dont je vous présente ici un exemplaire, existe pour toutes les centrales nucléaires. C'est un plan public, qui retrace toutes les procédures qu'il y a lieu de suivre, avec toutes les autorités concernées, afin de tirer les conséquences de l'accident et faire en sorte que la population ne coure aucun risque.

Vous le voyez, je partage, monsieur le député, votre inquiétude concernant la sécurité civile en cas d'accident ou d'attaque termonucléaire. Mais c'est un autre problème. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, ce sont les conséquences de l'accident de Tchernobyl. Or, je le répète, la santé de la population française ne court de ce point de vue aucun danger. Quant à la prévention des risques en cas d'incident à l'intérieur de nos centrales nucléaires, les plans particuliers d'intervention dont je viens de faire état montrent assez qu'il n'y a, sur ce plan, aucun laxisme. Bien au contraire, l'action de l'administration et du Gouvernement peuvent certainement être citées en exemple dans le monde. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bouchardeau, pour un fait personnel.

Mme Huguette Bouchardeau. Je vous remercie, monsieur le président, de me permettre de répondre à la mise en cause dont j'ai été l'objet de la part de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

J'ai presque envie de vous remercier, monsieur le ministre de l'industrie, de me donner ainsi l'occasion de participer à un débat qui, j'en suis certaine, passionne l'ensemble de nos concitoyens. Il reste qu'il ne me paraît pas tout à fait digne d'un responsable politique de faire de la politique politique à propos d'un accident aussi grave que celui de Tchernobyl, qui voudrait que l'on pense surtout aux populations si durement touchées dans un pays où, malheureusement, l'information n'est pas la règle d'or du système.

Par ailleurs, c'est bien mal connaître, me semble-t-il, l'état d'esprit de l'opinion française que de vouloir ouvrir sur un tel sujet un débat entre la droite et la gauche. Je ne crois pas que l'opinion française soit prête à écouter ceux qui prétendent utiliser pour un camp ou pour un autre le déchaînement de la peur et de l'irrationnel.

Il y a deux manières de ne pas se conduire en responsable politique et en homme d'Etat à l'égard d'une question comme celle-ci : il est indigne de manier la peur, je viens de le dire, à des fins politiques, mais il est indigne aussi - tout homme et toute femme au Gouvernement doit s'en souvenir - de prendre nos concitoyens pour des citoyens mineurs, incapables d'entendre l'information. C'est ce que j'ai toujours affirmé.

M. Gabriel Kaspereit. Ce n'est pas une intervention pour fait personnel !

M. Jacques Toubon. C'est un détournement de procédure !

Mme Huguette Bouchardeau. Je regrette que l'actuel ministre de l'environnement ne soit plus en séance. Mais il y a sur ces bancs d'anciens responsables de ce poste, et nous avons déjà eu, dans le passé, à discuter de ces questions, à quelque parti que nous appartenions. Nous avons pu constater qu'il fallait...

M. Gabriel Kaspereit. Mais c'est une question au gouvernement !

M. le président. Non, monsieur Kaspereit, ce n'est pas une question. Mme Bouchardeau a été mise en cause. Elle dispose de cinq minutes pour un fait personnel.

M. Gabriel Kaspereit. Pour un fait personnel, la parole n'est accordée qu'en fin de séance !

M. le président. Nous sommes en fin de séance, et Mme Bouchardeau va conclure car elle a presque épuisé ses cinq minutes.

M. Gabriel Kaspereit. Sous l'ancienne présidence, on nous empêchait de parler !

Mme Huguette Bouchardeau. Je vous remercie monsieur le président.

Il faut, disais-je, diffuser l'information avec le maximum de clarté.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. C'est ce que je fais !

Mme Huguette Bouchardeau. Il y a deux manières de le faire. Il est nécessaire, d'abord, d'avoir des cellules interministérielles pour coordonner l'information au moment d'un incident ou d'un accident. Beaucoup plus important, ensuite, des groupements, ou des commissions - on peut imaginer toutes sortes de structures - doivent, au plan national et au plan local, diffuser l'information de manière régulière.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Vous avez supprimé ces structures !

Mme Huguette Bouchardeau. Nos concitoyens ont été troublés par, disons, l'obscurité de certaines informations données par des spécialistes. Mais les spécialistes ne sont peut-être pas faits pour donner l'information. Ils sont faits pour la recueillir, et c'est à d'autres qu'il appartient de la diffuser, d'une manière régulière et pas seulement lorsqu'il arrive un accident ou un incident.

Je plaide en faveur d'une information régulière pour que l'on évite le double excès de deux opinions contradictoires : celui qui consiste à faire peur à tout prix à propos du nucléaire en refusant de voir que notre pays dispose en la matière d'une bonne sécurité, et celui qui consiste à tellement vouloir éviter de parler de ces choses que l'on soupçonne toujours les pouvoirs publics de pratiquer la politique du secret et de cacher ce qui est dangereux.

Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir permis de dire cela. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je vous remercie, madame, d'avoir déclaré qu'il ne fallait pas exploiter la peur et d'avoir appelé à une meilleure information. Je m'y emploie au travers de la cellule interministérielle dont j'ai parlé, non seulement en cas de crise, mais d'une façon permanente. J'ai d'ailleurs exprimé le regret que le conseil de l'information sur l'énergie nucléaire ait été supprimé par un décret portant suppression d'instances consultatives devenues inutiles. Je pense, pour ma part, que cette instance de consultation n'était pas inutile. C'est la raison pour laquelle, avec M. le ministre de l'environnement, nous étudions comment la rétablir sous une forme opérationnelle. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

3

PRISE D'ACTE DU DEPOT D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. J'ai reçu aujourd'hui, à douze heures trente, une motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Joxe et cent vingt-cinq membres de l'Assemblée (1).

Je donne lecture de ce document :

« Considérant que le projet de loi soumis à l'Assemblée nationale tend à la dessaisir de ses compétences dans des domaines essentiels de la législation ;

« Considérant que ces ordonnances pourraient démunir l'Etat de tout pouvoir de caractère économique ;

« Considérant que pourrait également être remis en cause l'ensemble du droit du travail à un moment où la situation de l'emploi exige au contraire qu'aucune mesure ne soit prise qui n'ait été préalablement débattue ;

« Considérant que le Gouvernement se propose de privatiser sans discernement et de façon dogmatique un nombre considérable d'entreprises dont certaines, même, constituent des monopoles de fait ;

« Considérant que ces dénationalisations peuvent être nuisibles aux intérêts de la France comme elles le sont déjà aux intérêts des entreprises concernées ;

« Considérant que ce texte a fait l'objet d'écritures successives et de déclarations contradictoires de la part du Gouvernement ; que ce dernier n'a à aucun moment répondu aux questions précises qui lui ont été posées par la représentation nationale ;

« Considérant que le texte tel qu'il a été arrêté par le Gouvernement au moment de l'engagement de sa responsabilité n'aura jamais été discuté dans nombre de ses dispositions essentielles (notamment article 5 et suivants) ;

« Considérant, enfin, que le Gouvernement a choisi d'interrompre brutalement la discussion au moment précis où elle allait porter sur l'évaluation des entreprises et les garanties à prendre contre toute cession à vil prix du patrimoine national ; que de surcroît cette interruption répond aux injonctions comminatoires de groupes de pression représentant des intérêts privés ; qu'il y a donc là autant de motifs de rejeter le texte et de mettre en cause la responsabilité de ses auteurs ;

« L'Assemblée nationale, conformément au troisième alinéa de l'article 49 de la Constitution, censure le Gouvernement. »

En application de l'article 155, alinéa 3, du règlement, l'Assemblée prend acte de ce dépôt.

La date de la discussion et du vote de cette motion de censure sera fixée par la conférence des présidents qui va se réunir immédiatement.

Elle sera communiquée à l'Assemblée à la reprise de la séance, qui interviendra dans une vingtaine de minutes.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cent vingt-six signatures suivantes :

MM. Joxe, Bockel, Goux, Anciant, Sanmarco, Cathala, Mme Roudy, MM. Forgues, Sueur, Mme Mora, MM. Mitterrand, Coffineau, Bassinet, Derosier, Chouat, Mme Osselin, MM. Evin, Ravassard, Fuchs (Gérard), Auroux, Destrade, Worms, Ayrault, Durupt, Mermaz, Jospin, Laignel, Vauzelle, Lambert (Jérôme), Bonnemaïson, Lejeune, Bourguignon, Sapin, Roger-Machart, Mahéas, Patriat, Puaud, Boucheron (Jean-Michel) (Charente), Porthault, Fleury, Germon, Mme Trautmann, M. Carraz, Mme Lecuir, MM. Bonrepaux, Lacombe, Laurisergues, Badet, Darinot, Mme Neiertz, MM. Le Déaut, Vivien (Alain), Janetti, Bellon, Delehedde, Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine), Peuziat, Colonna, Bèche, Malvy, Mme Cresson, MM. Lang, Nallet, Mme Lalumière, MM. Cassaing, Lengagne, Kucheida, Delebarre, Welzer (Gérard), Zuccarelli, Bapt, Deschaux-Beaume, Loncle, Menga, Chevènement, Santrot, Beaufile, Douyère, Malandain, Belorgey, Franceschi, Durieux (Jean-Paul), Marchand, Drnuin, Ortet, Mme Sicard, MM. Calmat, Beason (Louis), Emmanuelli, Ledran (André), Pierret (Christian), Laurain, Clert, Rodet, Strauss-Kahn, Sarre, Chauveau, Schwartzberg, Pénicaut, Metzinger, Billardon, Raymond, Mme Sublet, M. Gourmelon, Mme Soum, MM. Moulinet, Siffre, Le Ball, Stirn, Mme Leroux, MM. Le Garrec, Hervé (Edmond), Bartolone, Mexandeanu, Quilès, Queyranne, Margnes, Saint-Pierre, Alfonsi, Dumas, Rocard, Oelher, Mauroy, Mme Avice, MM. Fabius, Charzat.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

4

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents qui vient de se réunir a fixé à demain jeudi 15 mai, à quinze heures et vingt et une heures trente la discussion et les explications de vote sur la motion de censure, déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution par M. Joxe et cent vingt-cinq membres de l'Assemblée.

Le vote sur cette motion aura lieu vendredi 16 à douze heures trente, terme du délai constitutionnel.

La séance éventuelle de ce soir n'a plus d'objet.

L'ordre du jour établi pour les séances ultérieures demeure inchangé.

5

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 109, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

6

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de résolution tendant à créer une commission de contrôle sur le fonctionnement des services de contrôle de la sécurité nucléaire en France.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 108, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 15 mai 1986 à quinze heures, première séance publique :

Discussion et explications de vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution par MM. Joxe, Bockel, Goux, Anciant, Sanmarco, Cathala, Mme Roudy, MM. Forgues, Sueur, Mme Mora, MM. Mitterrand, Coffineau, Bassinet, Derosier, Chouat, Mme Osselin, MM. Evin, Ravassard, Fuchs (Gérard), Auroux, Destrade, Worms, Ayrault, Durupt, Mermaz, Jospin, Laignel, Vauzelle, Lambert (Jérôme), Bonnemaïson, Lejeune, Bourguignon, Sapin, Roger-Machart, Mahéas, Patriat, Puaud, Boucheron (Jean-Michel) (Charente), Porthault, Fleury, Germon, Mme Trautmann, M. Carraz, Mme Lecuir, MM. Bonrepaux, Lacombe, Laurisergues, Badet, Darinot, Mme Neiertz, MM. Le Déaut, Vivien (Alain), Janetti, Bellon, Delehedde, Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine), Peuziat, Colonna, Bèche, Malvy, Mme Cresson, MM. Lang, Nallet, Mme Lalumière, MM. Cassaing, Lengagne, Kucheida, Delebarre, Welzer (Gérard), Zuccarelli, Bapt, Deschaux-Beaume, Loncle, Menga, Chevènement, Santrot, Beaufile, Douyère, Malandain, Belorgey, Franceschi, Durieux (Jean-Paul), Mar-

chand, Drouin, Ortet, Mme Sicard, MM. Calmat, Besson (Louis), Emmanuelli, Lédran (André), Pierret (Christian), Laurain, Clert, Rodet, Strauss-Kahn, Sarre, Chauveau, Schwartzberg, Pénicaut, Metzinger, Billardon, Raymond, Mme Sublet, M. Gourmelon, Mme Soum, MM. Moulinet, Siffre, Le Baill, Stirn, Mme Leroux, MM. Le Garrec, Hervé (Edmond), Bartolone, Mexandeau, Quilès, Queyranne, Margnes, Saint-Pierre, Alfonsi, Dumas, Rocard, Oehler, Mauroy, Mme Avice, MM. Fabius, Cluzat.

(Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi (n° 7) autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, modifié, d'une part, par les amendements n° 168, 169, 170, 171, 443 corrigé, 438 modifié par le sous-amendement n° 442 corrigé, 441, 444 rectifié, 173, 445 et 446 adoptés par l'Assemblée nationale et, d'autre part, par les amendements n° 447, 448 rectifié, 425, 449 et 426.)

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ORDRE DU JOUR ETABLI PAR LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

Réunions des mardi 13 et mercredi 14 mai 1986

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **mardi 27 mai 1986**, inclus :

Jeudi 15 mai 1986, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion de la motion de censure présentée par M. Pierre Joxe et 125 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, et explications de vote sur cette motion.

Vendredi 16 mai 1986, l'après-midi, à *douze heures trente* :

Vote sur la motion de censure présentée par M. Pierre Joxe et 125 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Mardi 20 mai 1986, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* ; et **mercredi 21 mai 1986**, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés et autorisant le Gouvernement à délimiter par ordonnances les circonscriptions électorales (n° 8).

Jeudi 22 mai 1986, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (n° 9, 84, 105, 106).

Vendredi 23 mai 1986, le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat ; l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (n° 9, 84, 105, 106).

Eventuellement, **lundi 26 mai 1986**, l'après-midi, à *quinze heures*, et, le soir, à *vingt et une heures trente* ; et **mardi 27 mai 1986**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (n° 9, 84, 105, 106).

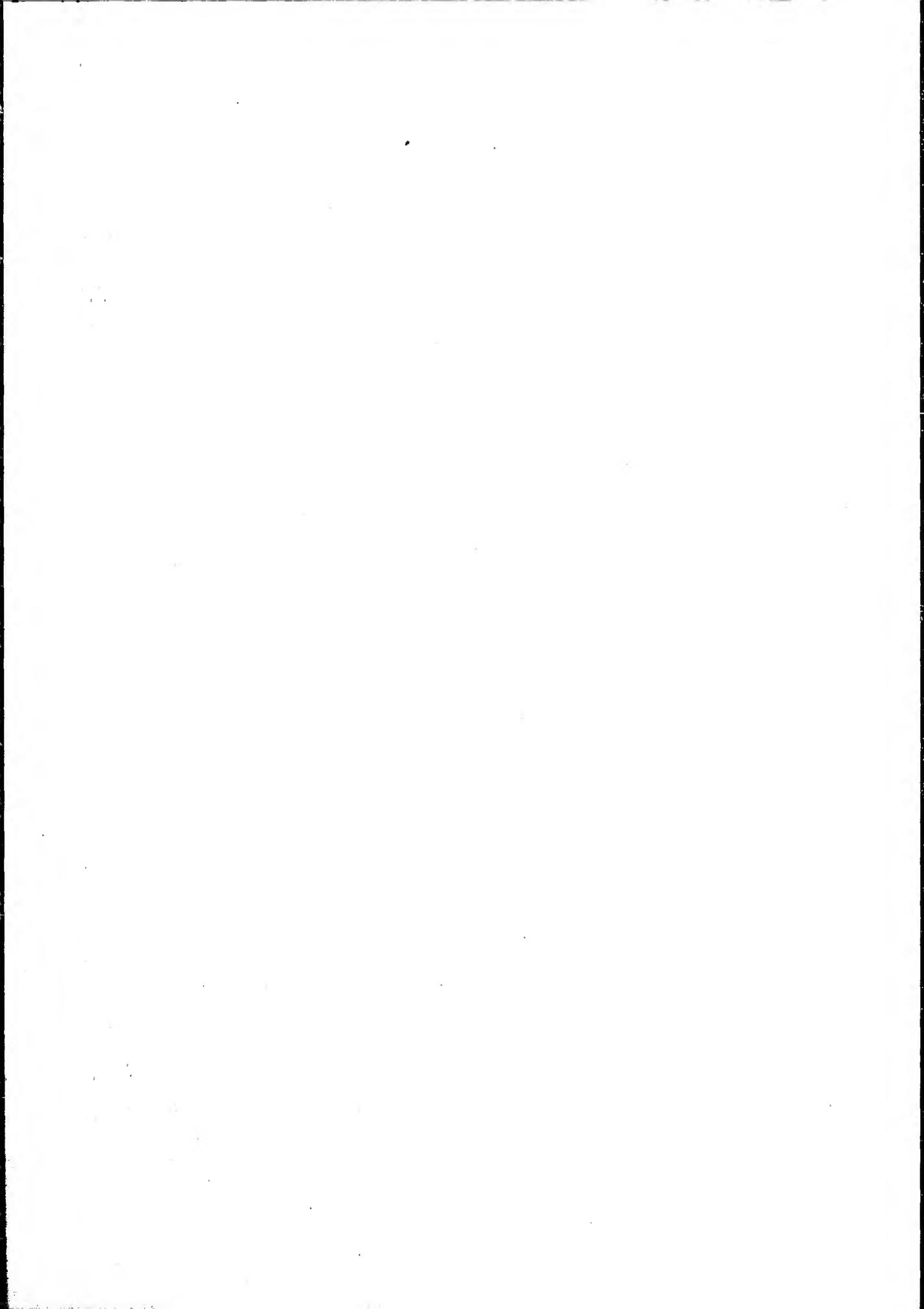
QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Crimes, délits et contraventions (Alsace-Lorraine)

19. - 15 mai 1986. - M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la Justice, sur le fait que, si le droit local d'Alsace-Lorraine présente de nombreux avantages, il comporte en contrepartie des incohérences et des anachronismes gênants pour la population: C'est ainsi que de nombreux textes en allemand n'ont jamais été l'objet d'une traduction officielle en français. De même, les pénalités sont encore libellées en marks et non en francs. Une proportion croissante des habitants d'Alsace-Lorraine (notamment en Moselle) ignore totalement l'allemand et est donc dans l'impossibilité d'avoir accès aux textes législatifs et réglementaires dans leur version d'origine, la seule valable. En outre, de nombreuses dispositions sont soit contraires aux principes de la Constitution française (c'est par exemple le cas de la possibilité pour le Préfet d'interdire les associations à but politique), soit disproportionnées par rapport au code pénal français. C'est ainsi que l'article 166 du code local punit de trois ans de prison « celui qui cause du scandale en blasphémant publiquement contre Dieu ». De même, est puni de dix marks d'amende « celui qui conduit hors de son champ une charrue dont le soc n'est pas relevé ; celui qui laisse effectuer la saillie des chevaux ou bovins sur des places publiques... ». De tels exemples prouvent qu'il est urgent de procéder à une rénovation d'ensemble de la législation locale. Cette rénovation devrait d'ailleurs avoir pour corollaire une traduction officielle et une codification systématique des dispositions du droit local qui seront conservées. Compte tenu de l'importance de cette affaire, il souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les suites qu'il compte y donner.

Mutualité sociale agricole (prestations)

20. - 15 mai 1986. - Un des problèmes sociaux qui motivent à l'heure actuelle l'agriculture en ce qui concerne les droits à la retraite est à la fois la question de la pension d'invalidité, et celle de la retraite de vieillesse au titre de l'inaptitude. Pension d'invalidité : les exploitants agricoles peuvent, suivant les dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 761 du 5 août 1976, bénéficier d'une pension d'invalidité lorsque, en raison de leur état de santé, ils sont reconnus totalement incapables à l'exercice de la profession agricole avant l'âge de soixante ans. Toutefois, ce même article stipule que les chefs d'exploitations peuvent bénéficier d'une pension d'invalidité si, en raison de leur état de santé, ils présentent avant l'âge de soixante ans une invalidité réduisant au moins des 2/3 leur capacité à l'exercice de la profession agricole, à condition qu'ils n'aient exercé cette profession au cours des cinq dernières années qu'avec le concours de leur conjoint et d'un seul salarié ou d'un seul aide familial. Retraite de vieillesse au titre de l'inaptitude : les exploitants agricoles bénéficient d'une retraite de vieillesse à l'âge de soixante ans lorsque, en raison de leur état de santé, ils présentent une inaptitude de 50 p. 100 à l'exercice de la profession agricole et sous réserve qu'ils n'aient exercé cette profession au cours des cinq dernières années qu'avec l'aide de leur conjoint et d'un seul salarié ou d'un aide familial. Ces dispositions sont codifiées à l'article 1122 du code rural et ont été prévues par la loi 1132 du 31 décembre 1971. Ces dispositions, confirmées par diverses circulaires du ministre de l'agriculture, dont les plus récentes du 6 août 1984 et du 13 mars 1985, connaissent des difficultés d'application en raison des spécificités de l'agriculture et surtout dans certains domaines tels que la viticulture et le maraîchage. Aussi, il n'est pas rare de voir des chefs d'exploitations justifiant d'un taux d'incapacité ou d'inaptitude au travail suffisant mais dont les conditions administratives ne leur permettent pas de bénéficier soit de la pension d'invalidité, soit de la retraite de vieillesse agricole, car les conditions administratives édictées par les textes susmentionnés ne tiennent pas compte de la réalité de l'exploitation agricole. M. Joseph-Henri Maujoudan du Gaset demande à M. le ministre de l'agriculture s'il est dans ses intentions d'apporter une solution à ce problème de pension d'invalidité et de retraite, problème soulevé le plus souvent par la collaboration de main-d'œuvre occasionnelle (vendangeurs notamment).



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 02 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
02	Compte rendu..... 1 en	106	806	
33	Questions 1 an	106	626	
03	Table compte rendu.....	50	82	
03	Table questions.....	50	90	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	96	606	
35	Questions 1 an	96	331	
06	Table compte rendu.....	50	77	
06	Table questions.....	30	48	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	664	1 503	
27	Série budgétaire 1 en	198	293	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un an.....	664	1 489	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

